

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

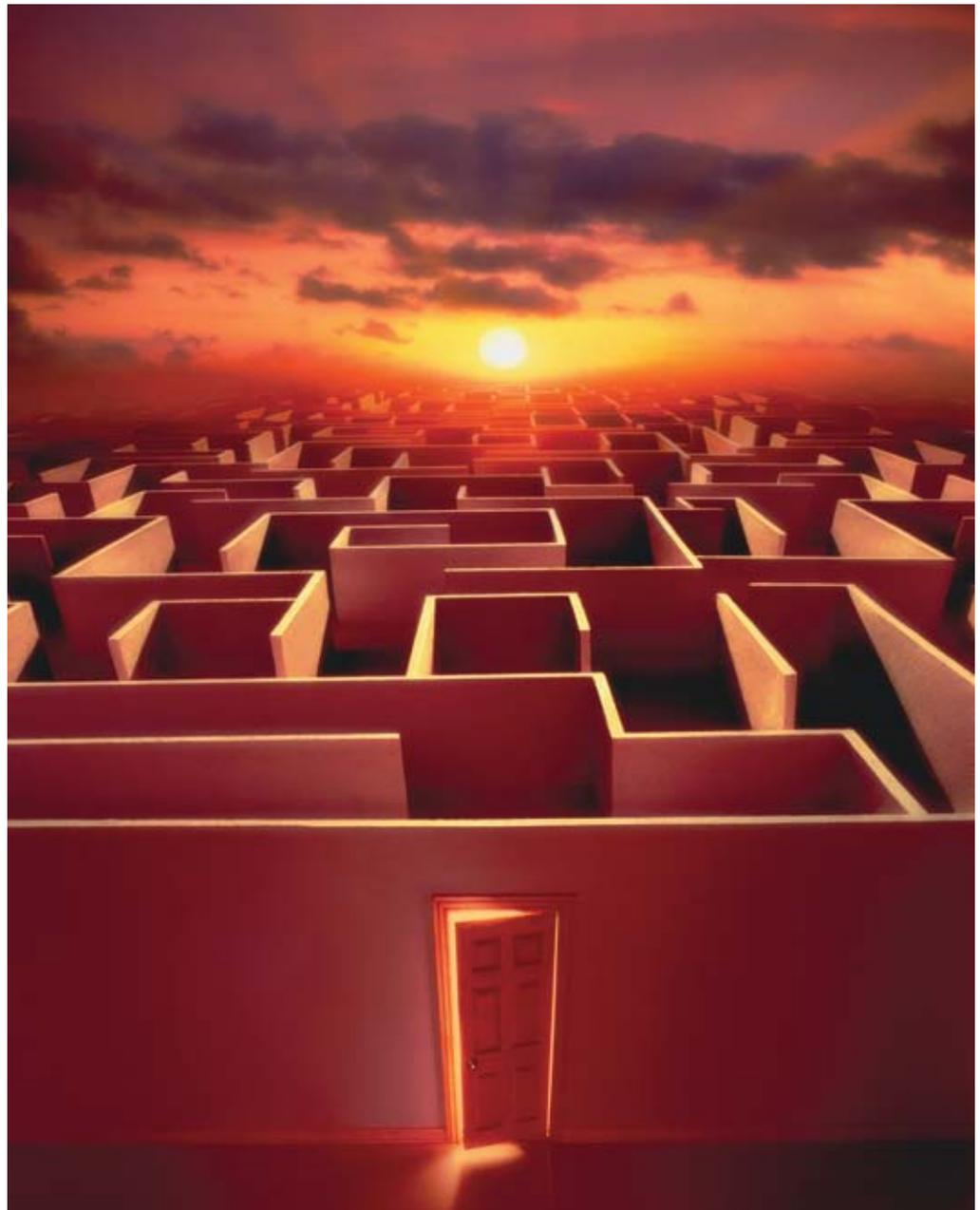
PERSPECTIVE

OCTOBRE 2003

Vol. 4, n° 10

■ LE PATRIMOINE
FAMILIAL À
TRAVERS LES
GÉNÉRATIONS

■ LE TRAVAIL PRÉCAIRE :
UNE NOUVELLE
TYPOLOGIE DE
L'EMPLOI



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements 1 800 263-1136

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1 800 363-7629

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 700-1033

Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 889-9734

Renseignements par courriel infostats@statcan.ca

Site Web www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2003. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Le patrimoine familial à travers les générations

- En 1999, le patrimoine familial moyen était le plus élevé (291 600 \$) chez les familles dont le principal soutien économique est né dans les années 40, et le plus faible (110 900 \$) chez celles dont le principal soutien est né dans les années 60. Ces chiffres correspondent à la tendance bien connue du patrimoine, qui est faible chez les familles plus jeunes et élevé chez les familles approchant de la retraite.
- Entre 1984 et 1999, le patrimoine total des familles dont le principal soutien est né avant les années 30 a diminué.
- Dans la même période, la proportion des familles dont le patrimoine net s'élève à 500 000 \$ et plus a doublé, mais leur part du patrimoine n'a augmenté que de 40 %.
- Bien que certaines générations de familles aient vu leur patrimoine augmenter plus que d'autres, cette inégalité a été globalement stable. La valeur nette du logement a contribué à réduire l'inégalité du patrimoine.

■ Le travail précaire : une nouvelle typologie de l'emploi

- Entre 1989 et 1994, la proportion de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus qui travaillait à temps partiel, occupait un emploi temporaire, un emploi autonome à compte propre ou cumulait plusieurs emplois est passée de 28 % à 34 %. Depuis, elle se maintient à ce niveau.
- La progression de l'emploi atypique au début des années 90 a été alimentée par la croissance du travail autonome à compte propre et du travail temporaire rémunéré à temps plein. Si les employés occupant des postes permanents à temps plein représentent encore la majorité de la main-d'œuvre, ce type de travail est devenu moins courant, passant de 67 % en 1989 à 64 % en 1994 et à 63 % en 2002.
- En 2002, les femmes représentaient plus de six travailleurs sur dix occupant un emploi temporaire à temps partiel ou un emploi autonome à temps partiel (à compte propre ou avec employés) et près des trois quarts des employés permanents à temps partiel.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPF au catalogue).

Nous vous offrons encore plus!

Une réduction de 20 %
sur un abonnement de 2 ans!
Seulement 92,80 \$ (taxes en sus)

Une réduction de 30 %
sur un abonnement de 3 ans!
Seulement 121,80 \$
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à L'emploi et le revenu en perspective!



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



COMPOSEZ

1 800 267-6677
Utilisez votre carte VISA
ou MasterCard. De l'extérieur
du Canada et des États-Unis
et dans la région d'Ottawa,
composez le (613) 951-7277.



TÉLÉCOPIEZ AU

1 800 889-9734
(613) 951-1584

*Veillez ne pas envoyer de confirmation pour
les commandes faites par téléphone/télécopieur.*



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA

N° de carte _____

Signature _____ Date d'expiration _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal () Téléphone () Télécopieur ()

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.
N° de TPS R121491807.
Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada*.
PF 097042

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	58,00		
2 ans	92,80		
3 ans	121,80		
Total			
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

BON DE COMMANDE

Le patrimoine familial à travers les générations

Raj K. Chawla et Henry Pold

P OUR CERTAINS, L'ACCUMULATION DE LA RICHESSE est le principal but dans la vie. Pour d'autres, un coussin d'épargne et d'investissements peut aider à équilibrer le revenu d'emploi et les dépenses du ménage. Pour la plupart, l'accumulation de biens en quantité suffisante pour vivre confortablement pendant la retraite est une pierre angulaire des finances familiales. Les gouvernements appuient ces buts en offrant des incitatifs fiscaux à l'épargne en vue de la retraite et des études et en exonérant la résidence principale de l'impôt sur les gains en capital.

Théoriquement, la richesse, ou plus précisément le patrimoine, est une valeur — actif accumulé à un moment donné — par opposition à un flux — gains habituels tirés d'un emploi, par exemple (Augustin et Sanga, 2002). Les gains de loterie et les bulles boursières mis à part, la majeure partie du patrimoine est accumulée pendant longtemps lorsqu'on dépense moins que ce qu'on gagne et que le rendement du capital investi s'ajoute aux économies antérieures. Avec le temps, les vicissitudes de l'économie peuvent à la fois aider et nuire à la constitution du patrimoine, et ce, avec des effets différents pour divers types de familles.

La période qui s'étend de 1984 à 1999 a été témoin de fluctuations économiques impressionnantes, à commencer par la reprise qui a suivi la récession de 1981-1982 et avec le retour d'une autre récession en 1990-1991. La récession de 1981-1982 a été la plus sévère : le produit intérieur brut (PIB) réel a diminué de 2,6 %, le chômage est passé à 11,0 % et le taux d'escompte a atteint 17,93 %. La récession de 1990-1991, pour sa part, a entraîné une baisse de 1,4 % du PIB, un taux de chômage de 10,3 % et un taux d'escompte de 13,04 % (Statistique Canada, 2002).

Les auteurs sont au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut joindre Raj Chawla au (613) 951-6901 et Henry Pold au (613) 951-4608, ou les deux à perspective@statcan.ca.

D'habitude, pendant les périodes de récession, les revenus des familles diminuent. Le revenu familial médian avant impôt (en dollars de 1999) a chuté de 3,7 % pendant la récession de 1981-1982 et de 5,3 % pendant celle de 1990-1991¹.

Le cycle économique et d'autres développements économiques se sont évidemment répercutés sur le revenu et le patrimoine familial pendant la période 1984-1999². Le revenu familial réel avant impôt a constamment augmenté de 1984 à 1989, atteignant 58 100 \$. Le revenu moyen a ensuite diminué jusqu'en 1997. En 1998, les familles ont récupéré le niveau de revenu qu'elles avaient en 1989². Entre-temps, le chômage est passé de 11,3 % en 1984 à 7,6 % en 1999 et le taux d'escompte, de 11,31 % à 4,92 %, deux fortes diminutions. La baisse constante du taux d'escompte a peut-être incité un plus grand nombre de familles à emprunter en vue d'acheter une maison ou à investir : le crédit total accordé aux ménages est passé de 161 milliards de dollars en 1984 à 578 milliards de dollars en 1999. Les hypothèques sur les résidences occupées par le propriétaire représentaient près des trois quarts de cette hausse. Le prix des maisons a monté en flèche, l'indice des prix des logements neufs (1992 = 100) étant passé de 67,8 en 1984 à 101,0 en 1999.

L'amélioration constante de l'économie a également favorisé l'investissement dans des actions. Le volume des transactions sur actions à la Bourse de Toronto est passé de 2,1 milliards en 1984 à 29,3 milliards en 1999 et le ratio coût/bénéfices a atteint un record de 88,51 en 1993. Par ailleurs, afin de favoriser l'épargne pour la retraite et les études postsecondaires des enfants, les montants pouvant être utilisés comme abri fiscal ont augmenté, passant de 7 500 \$ en 1990 à 15 500 \$ jusqu'en 2005 dans le cas des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et de 4 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 42 000 \$ (à quoi s'ajoute une subvention annuelle maximale du gouvernement fédéral fixée à 400 \$) dans le cas des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)³.

Source des données et définitions

L'analyse repose sur deux enquêtes distinctes pour lesquelles de l'information sur les revenus, l'actif et les dettes a été recueillie. L'**Enquête sur les finances des consommateurs** (EFC) a été réalisée en mai 1984 et l'**Enquête sur la sécurité financière** (ESF), entre mai et juillet 1999. Lors de chaque enquête, des données ont été recueillies sur les caractéristiques démographiques des familles, leur actif et leur passif au moment de l'enquête, ainsi que leur revenu pendant l'année civile précédente. Chaque enquête a été réalisée auprès de ménages privés dans les 10 provinces. Les personnes vivant dans des réserves indiennes, les membres des forces armées et les personnes vivant en établissement, notamment une prison, un hôpital et un foyer pour personnes âgées, ont été exclues.

L'EFC de 1984 a été menée auprès d'un échantillon aréolaire ordinaire, tandis qu'on a ajouté à l'ESF de 1999 un petit échantillon de ménages à « revenu élevé » afin d'améliorer les estimations du patrimoine dans la tranche supérieure de la répartition des revenus. Les données financières ont été fournies par le membre de la famille connaissant le mieux les finances de celle-ci. Outre la différence entre les échantillons, les deux enquêtes divergent quelque peu tant en ce qui touche les questions non reliées aux données, comme l'unité de collecte, que le contenu du questionnaire qui influe sur la comparabilité conceptuelle des données financières (pour en savoir plus, voir Chawla, 2003).

L'ESF est beaucoup plus exhaustive que l'EFC⁴. On y demandait de l'information non seulement sur des types d'actif et de dettes non inclus en 1984 mais encore sur la garantie des régimes de pension d'employeurs afin d'estimer le patrimoine détenu dans ce genre de régimes. Des concepts comparables du patrimoine ont été utilisés pour l'analyse courante.

Les données de l'EFC ont été pondérées à nouveau à l'aide de la procédure de pondération de l'ESF et toutes les données financières de 1984 ont été converties en dollars de 1999. Pour la présente étude, les échantillons comprenaient 13 237 familles et personnes hors famille économique en 1999 et 14 029 en 1984.

Le mot **famille** comprend les familles économiques et les personnes hors famille économique. Une famille économique est un groupe de personnes qui partagent un logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage, l'union de fait ou l'adoption. Une personne hors famille économique est quelqu'un qui vit seul ou avec des personnes non liées.

Le **soutien économique principal** est le membre de la famille dont le revenu est le plus élevé avant impôt. Si deux personnes avaient exactement le même revenu, la personne la plus âgée a été retenue.

Le **revenu familial avant impôt** est la somme des revenus de toutes provenances qu'ont reçus les membres d'une famille âgés de 15 ans et plus pendant l'année civile. Les sources comprennent les salaires et traitements, le revenu net tiré d'un emploi autonome, les revenus de placement, les transferts gouvernementaux, la pension de retraite et la pension alimentaire. En sont exclus les revenus en nature, les remboursements d'impôt et les héritages.

Les **liquidités** sont les dépôts détenus dans des comptes chèque et d'épargne, les dépôts à terme, les certificats de placement garantis, les obligations d'épargne du Canada (y compris les intérêts courus) et les autres obligations.

L'**épargne enregistrée** comprend les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-logement, les régimes enregistrés d'épargne-études et les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires.

Les **autres éléments d'actif financiers** sont les hypothèques, les prêts à d'autres personnes et entreprises et tout autre élément d'actif financier et divers.

Le **total de l'actif financier** est la somme des liquidités, de l'épargne enregistrée, de la valeur des actions et des fonds communs de placement et d'autres éléments d'actif financiers.

Le **total de l'actif non financier** est la somme de la valeur marchande de la résidence occupée par le propriétaire, des biens commerciaux, des véhicules (y compris ceux de loisirs) et de tout autre élément d'actif non financier, y compris les biens immobiliers autres que la maison.

Les **biens commerciaux** représentent la valeur marchande des biens d'entreprise moins la valeur comptable des dettes en souffrance.

La **dette totale** comprend la dette hypothécaire sur la maison, les prêts étudiants et tout autre dette.

L'expression **tout autre dette** représente le montant dû sur des cartes de crédit, les dettes payables par versements, les prêts sur des véhicules et des articles ménagers, les prêts consentis par des institutions financières (y compris la valeur nette du logement et d'autres marges de crédit), l'hypothèque sur des biens immobiliers autres que la maison et tout autre facture non payée.

Le **patrimoine** est le total de l'actif moins le total de la dette. Il est fondé sur l'actif négociable sur lequel les familles exercent un contrôle direct. Il ne comprend pas la valeur constatée de l'épargne détenue dans des régimes de pension d'employeurs ni les réclamations futures des programmes publics de sécurité du revenu. Il ne comprend pas non plus le rendement éventuel du capital humain (revenu d'emploi ou capacité de générer un revenu de placement)⁵.

Le **patrimoine moyen** est le patrimoine agrégé divisé par le nombre total de familles (comme les moyennes et d'autres estimations du patrimoine sont établies à partir d'enquêtes-ménages, elles sont assujetties à des erreurs d'échantillonnage et à d'autres erreurs).

Le **patrimoine médian** est la valeur à laquelle la moitié des familles a une valeur inférieure et la moitié a une valeur supérieure. Contrairement à la moyenne, la médiane ne subit pas l'effet des valeurs extrêmes.

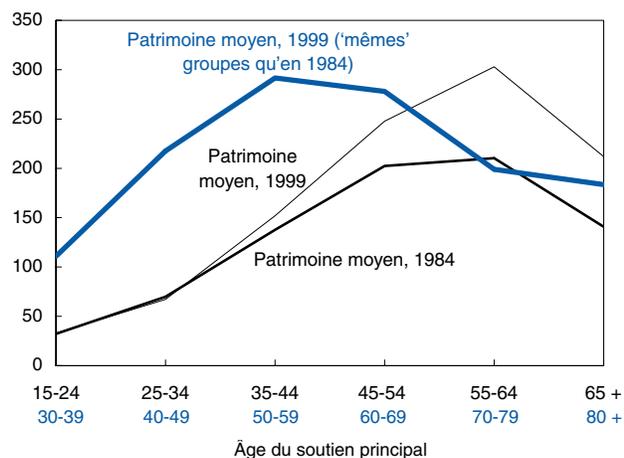
Le **coefficient de Gini** est une mesure de l'inégalité dans une répartition. Il se situe entre 0 (aucune inégalité) et 1 (inégalité totale). Par conséquent, plus il se rapproche de 1, plus la répartition est inégale.

Le **coefficient d'asymétrie** mesure l'asymétrie dans une répartition : plus la valeur est élevée, plus la répartition est asymétrique. Le coefficient d'une répartition symétrique est égal à zéro.

Cependant, toutes les familles n'en ont pas bénéficié de la même manière. Parmi celles qui ont réalisé un gain ou subi une perte, quelles composantes de l'actif et de la dette ont été touchées? Comment le bilan familial global a-t-il fluctué? La répartition globale du patrimoine est-elle devenue plus ou moins égale? Pour répondre à ces questions, nous pouvons adopter deux approches. L'une consiste à comparer le patrimoine et ses composantes à l'aide de familles « semblables » à partir des enquêtes de 1984 et 1999 (voir *Sources des données et définitions*). On peut ainsi définir des groupes par âge ou par niveau d'instruction du soutien économique principal (SEP), par type de famille ou d'autres caractéristiques d'intérêt. Le problème fondamental de cette approche vient du fait que l'on compare des familles à divers moments (confirmant les effets des tendances démographiques et économiques). Le seul trait commun serait la caractéristique de la classification et seulement à 15 ans d'intervalle. Par exemple, si l'on utilise l'âge du soutien principal, le profil du patrimoine familial en 1984 et 1999 est semblable (graphique A). Au cours de ces deux années, le patrimoine a augmenté avec l'âge, atteignant un sommet à l'approche de la retraite (le groupe âgé de 55 à 64 ans) avant de diminuer ensuite. La seule différence observable est que le patrimoine moyen enregistré en 1999 est égal ou supérieur à celui de 1984.

Graphique A : Le patrimoine familial atteint un sommet dans les années précédant la retraite du soutien économique principal.

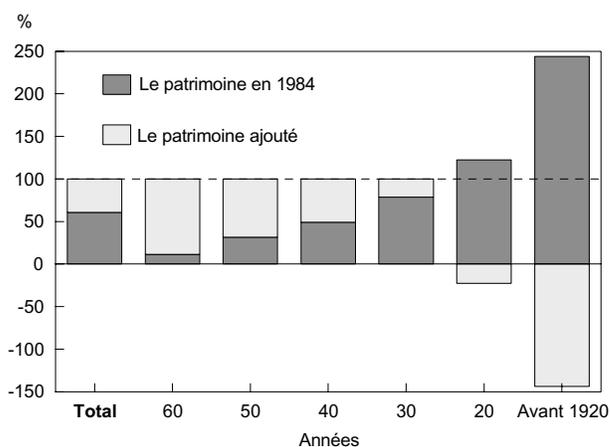
En milliers de dollars de 1999



Sources : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; Enquête sur la sécurité financière, 1999

Une autre approche consiste à utiliser des cohortes reposant sur l'âge du SEP (voir *Cohortes des familles*). D'après cette méthode, au cours de la période 1984-1999, le patrimoine familial moyen a augmenté dans les familles où le SEP avait moins de 45 ans en 1984 et baissé dans celles où ce dernier avait de 45 à 54 ans. Le patrimoine de chaque cohorte en 1999 correspond à celui de 1984, plus la valeur ajoutée au cours des 15 années suivantes. Il n'est pas surprenant de constater que le nouveau patrimoine analysé comme une proportion du patrimoine total en 1999 a diminué depuis la cohorte des années 60 à la cohorte des années 30, passant de 89 % à 21 % (graphique B). Le patrimoine de la cohorte des années 20 et de la cohorte antérieure à 1920 a diminué pendant cette période.

Graphique B : Entre 1984 et 1999, le patrimoine familial a diminué chez les deux plus vieilles cohortes.*



Sources : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Les cohortes sont basées sur l'âge du soutien principal en 1984.

Variations de l'actif et de la dette

La cohorte des années 60

En 1984, le patrimoine total de cette cohorte de jeunes familles — dont près de la moitié était composée de personnes hors famille économique et seulement un cinquième de ces familles vivaient dans une résidence dont elles étaient propriétaires — était de 31 milliards de dollars (tableau 1). En 1999, 61 % d'entre elles étaient des familles composées de deux conjoints

Cohortes des familles

La source idéale pour étudier l'évolution du patrimoine familial dans le temps serait une enquête longitudinale. Cependant, le recours à deux enquêtes effectuées à des moments différents permet de créer des groupes de familles — cohortes — qui ont une caractéristique commune. La caractéristique de classification habituelle est l'âge d'une personne — dans la présente étude, le soutien économique principal — au moment de l'enquête de 1984. Si d'autres caractéristiques, telles que le type de famille, le lieu de résidence ou le niveau de revenu, peuvent changer avec le temps et contaminer le concept d'une cohorte, l'âge est moins volatil et plus facile à utiliser.

Pour éviter le risque qu'une famille de deux personnes ou plus ne se transforme avec le temps en deux personnes hors famille économique ou plus, et vice versa, les familles et les personnes hors famille économique sont utilisées collectivement comme unité d'analyse. Étant donné l'étendue des groupes d'âges, le soutien économique principal peut avoir changé, surtout si un conjoint a pris sa retraite et l'autre a continué de travailler. Les familles comportant un soutien qui est âgé de moins de 30 ans ou qui a immigré au Canada après 1984 ont été exclues de l'enquête de 1999 (soit 21 % des familles en 1999 et 6 % du patrimoine)⁶. Aucun ajustement n'a été fait pour tenir compte des personnes qui ont quitté le pays après juin 1984 ni pour celles qui ont été temporairement absentes du pays entre 1984 et avril 1999. En 1999, la cohorte des années 60 pouvait

Voici les cohortes qui ont été créées :

	Âge du soutien économique principal	
	en 1984	en 1999
Cohorte des années 60	de 15 à 24	de 30 à 39
Cohorte des années 50	de 25 à 34	de 40 à 49
Cohorte des années 40	de 35 à 44	de 50 à 59
Cohorte des années 30	de 45 à 54	de 60 à 69
Cohorte des années 20	de 55 à 64	de 70 à 79
Cohorte antérieure à 1920	65 et plus	80 et plus

comprendre des familles dont le soutien économique principal était traité en 1984 comme un enfant âgé de 15 ans ou plus ou un autre membre de la famille. Puisque la probabilité de se marier, de se séparer, de divorcer ou de vivre seul est beaucoup plus élevée parmi les personnes de moins de 40 ans, il faut interpréter avec prudence les chiffres de la cohorte des années 60.

Tableau 1 : Le revenu et le patrimoine (en dollars de 1999) des familles par cohorte

	Total	Années					Avant 1920
		60	50	40	30	20	
1984							
Familles (en milliers)	9 500	1 000	2 500	1 900	1 400	1 200	1 500
Revenu total (en millions de \$)	435 800	27 000	111 800	111 100	85 500	61 800	38 600
Patrimoine total (en millions de \$)	1 224 200	31 200	172 600	263 400	282 500	262 500	212 000
				%			
Familles	100,0	10,2	26,0	20,2	14,7	13,1	15,9
Revenu total	100,0	6,2	25,7	25,5	19,6	14,2	8,9
Patrimoine total	100,0	2,5	14,1	21,5	23,1	21,4	17,3
Revenu moyen (en dollars)	45 900	28 000	45 300	58 000	61 200	49 500	25 600
Patrimoine moyen (en dollars)	128 900	32 300	69 900	137 600	202 400	210 300	140 700
Ratio patrimoine/revenu	2,81	1,15	1,54	2,37	3,31	4,25	5,49
1999							
Familles (en milliers)	9 700	2 500	2 500	1 800	1 300	1 100	500
Revenu total (en millions de \$)	519 900	134 400	159 400	119 500	54 900	38 800	12 900
Patrimoine total (en millions de \$)	2 015 600	274 400	544 400	536 300	359 300	214 200	87 000
				%			
Familles	100,0	25,6	25,9	19,0	13,4	11,1	4,9
Revenu total	100,0	25,9	30,7	23,0	10,6	7,5	2,5
Patrimoine total	100,0	13,6	27,0	26,6	17,8	10,6	4,3
Revenu moyen (en dollars)	53 800	54 300	63 700	65 000	42 500	36 100	27 300
Patrimoine moyen (en dollars)	208 700	110 900	217 600	291 600	278 000	199 000	183 600
Ratio patrimoine/revenu	3,88	2,04	3,42	4,49	6,55	5,52	6,72
				%			
Revenu total	100,0	127,7	56,5	10,0	-36,4	-27,3	-30,5
Patrimoine total	100,0	30,7	47,0	34,5	9,7	-6,1	-15,8

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; Enquête sur la sécurité financière, 1999

Tableau 2 : Certaines caractéristiques des familles par cohorte

	Total	Années					Avant 1920
		60	50	40	30	20	
1984							
				%			
Propriétaires de maison							
Non	42,1	79,4	53,7	31,6	26,2	26,4	40,2
Oui, sans hypothèque	29,4	9,4	11,5	22,0	36,3	52,7	55,3
Oui, avec hypothèque	28,5	11,2	34,8	46,4	37,4	20,9	4,5
Type de famille							
Personnes hors famille économique	28,3	48,4	26,8	15,0	15,0	24,8	50,2
À deux conjoints	60,6	36,3	62,2	73,3	74,1	68,1	38,7
Monoparentale	4,5	6,5	6,3	7,4	4,1	0,8	0,0
Autres	6,6	8,9	4,7	4,4	6,7	6,3	11,1
Intérêts commerciaux							
Oui	14,2	6,9	13,9	19,3	19,6	16,1	6,0
Non	85,8	93,1	86,1	80,7	80,4	83,9	94,0
Régime enregistré d'épargne							
Oui	30,0	12,2	28,4	34,8	44,1	43,7	13,7
Non	70,0	87,8	71,6	65,2	55,9	56,3	86,3
Actions/fonds communs de placement							
Oui	13,3	4,8	11,4	14,3	18,1	18,2	12,4
Non	86,7	95,2	88,6	85,7	81,9	81,8	87,6
1999							
Propriétaires de maison							
Non	31,3	39,9	28,1	24,9	25,9	31,6	42,2
Oui, sans hypothèque	33,8	10,2	24,3	38,1	59,0	62,7	55,8
Oui, avec hypothèque	34,9	49,9	47,6	37,0	15,2	5,7	2,0
Type de famille							
Personnes hors famille économique	29,4	24,1	21,1	24,8	35,2	46,8	63,1
À deux conjoints	59,0	61,4	65,5	66,3	55,8	43,2	27,9
Monoparentale	4,8	9,7	7,4	2,4	0,0	0,0	0,0
Autres	6,8	4,8	6,1	6,6	9,0	10,0	9,0
Intérêts commerciaux							
Oui	20,3	22,5	26,7	26,3	13,6	5,9	3,5
Non	79,7	77,5	73,3	73,7	86,4	94,1	96,5
Régime enregistré d'épargne							
Oui	58,8	67,4	72,3	71,9	58,7	9,8	3,3
Non	41,2	32,6	27,7	28,1	41,3	90,2	96,7
Actions/fonds communs de placement							
Oui	23,0	21,5	23,5	27,5	24,9	18,5	16,1
Non	77,0	78,5	76,5	72,5	75,1	81,5	83,9

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; Enquête sur la sécurité financière, 1999

et 60 % étaient propriétaires d'une résidence (tableau 2)⁷. Leur revenu moyen est passé de 28 000 \$ à 54 300 \$, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de familles étaient en mesure de faire des économies; la proportion des détenteurs de REER et de REEE a monté en flèche, soit de 12 % à 67 %. Cette cohorte a aussi élargi son portefeuille en faisant des investissements non enregistrés puisque la proportion des familles ayant des intérêts commerciaux a augmenté

de 16 points de pourcentage et la proportion de celles qui détenaient des actions et des fonds communs de placement, de 17 points. Ces trois éléments d'actif, plus la valeur nette du logement, représentaient 86 % du patrimoine nouvellement amassé, soit 243 milliards de dollars; à elle seule, la valeur nette du logement représentait 35 %. Si cette cohorte constituait 56 % du nouvel actif non financier au cours de la période 1984-1999, elle n'était à l'origine que de 18 % du nouvel actif financier.

La cohorte des années 50

Les familles de cette cohorte sont celles qui ont le plus ajouté du nouveau à leur patrimoine, soit 372 milliards de dollars. Leur revenu moyen est passé de 45 300 \$ à 63 700 \$, et elles étaient plus nombreuses à être propriétaires de leur résidence (hausse de 26 points) ou d'une entreprise (hausse de 13 points) et avaient des économies dans des régimes enregistrés (hausse de 44 points) ou des actions et des fonds communs de placement (augmentation de 12 points). Ces quatre éléments d'actif constituaient 90 % du patrimoine accumulé par cette cohorte entre 1984 et 1999; à elle seule, la valeur nette du logement représentait 33 %. Ces familles possédaient 57 % du nouvel actif non financier total et 31 % de l'actif financier.

La cohorte des années 40

Le revenu familial moyen de cette cohorte a légèrement augmenté, passant de 58 000 \$ en 1984 à 65 000 \$ en 1999. Le taux de propriété résidentielle n'a progressé que de 7 points, tout comme celui de la propriété commerciale. Par contre, l'épargne enregistrée a grimpé de 37 points et les actions et fonds communs de placement, de 13 points. Près de 10 % des familles propriétaires avaient acquitté leur hypothèque et les fonds libérés étaient vraisemblablement investis dans des régimes enregistrés, ainsi que des actions et des fonds communs de placement, qui représentaient 55 % du nouveau patrimoine de cette cohorte. Cette dernière possédait plus de nouveaux éléments d'actif financiers (36 %) que non financiers (23 %), et représentait 30 % de la valeur ajoutée des actions et des fonds communs de placement entre 1984 et 1999.

La cohorte des années 30

Parce qu'un bon nombre des soutiens économiques principaux de cette cohorte auraient été à la retraite en 1999, le revenu familial moyen a chuté, passant de 61 200 \$ à 42 500 \$. La proportion des familles vivant dans une résidence libérée de l'hypothèque a augmenté de 23 points et une petite proportion avait mis un terme à ses activités commerciales. Certains biens commerciaux ont été probablement convertis en actif financier. Les régimes enregistrés d'épargne ainsi que les actions et les fonds communs de placement représentaient 125 % du patrimoine ajouté total de cette cohorte⁸. Un cinquième de la valeur supplémentaire totale des actions et des fonds communs de placement appartenait à cette cohorte.

La cohorte des années 20

Dans la plupart des familles de cette cohorte, le soutien principal avait probablement pris sa retraite. Le revenu familial moyen y est passé de 49 500 \$ en 1984 à 36 100 \$ en 1999 et le patrimoine moyen, de 210 300 \$ à 199 000 \$. Une partie de cette perte peut être attribuée à un changement de nature démographique, puisqu'une partie des familles à deux conjoints sont devenues des personnes hors famille économique (probablement en raison du décès de l'un des conjoints) et que la propriété résidentielle a baissé de 5 points. La proportion des familles sans hypothèque a augmenté de 10 points et l'activité commerciale a diminué de 10 points. Dans l'ensemble, cette cohorte a perdu 48 milliards de dollars par rapport à son patrimoine enregistré en 1984, en raison principalement de la diminution des biens commerciaux et des régimes enregistrés d'épargne⁹. Par contre, elle a ajouté 20 milliards de dollars à ses actions et fonds communs de placement, soit quelque 12 % de la valeur supplémentaire. Cette cohorte représentait 26 % de la chute des liquidités pendant la période 1984-1999.

La cohorte antérieure à 1920

Examiner la variation du patrimoine de cette cohorte équivaut à examiner la variation du patrimoine des familles considérées âgées en 1984. Bien que le revenu moyen de cette cohorte ait légèrement augmenté, passant de 25 600 \$ en 1984 à 27 300 \$ en 1999 (en raison principalement de l'indexation des transferts gouvernementaux) et que son patrimoine moyen soit passé de 140 700 \$ à 183 600 \$, son patrimoine agrégé a diminué de 125 milliards de dollars¹⁰. La majeure partie de la perte (qui exclut 4 milliards de dollars détenus dans des régimes de rente) est due à la baisse de la propriété résidentielle et commerciale et de l'actif financier (à l'exception des actions et des fonds communs de placement, qui ont gagné 5 milliards de dollars). Avec l'âge, les familles ont tendance à mettre un terme à leurs activités commerciales. Certaines vendent leur résidence (en raison de problèmes de santé ou du manque de ressources pour l'entretenir) et emménagent dans un logement locatif (40 % de cette cohorte étaient locataires en 1984 et 42 % en 1999). Avec le temps, cette cohorte a également subi des changements démographiques puisque le nombre de familles à deux conjoints a diminué et que celui des personnes hors famille économique a augmenté (passant de 50 % à 63 %).

Le patrimoine des cohortes de 1984 en 1999

Si le revenu et le patrimoine sont étroitement liés, ils ne vont pas nécessairement dans la même direction pour toutes les familles au fil du temps. Par exemple, le revenu d'une famille donnée peut diminuer à la retraite mais son patrimoine peut quand même augmenter en raison de la valeur marchande croissante de sa résidence. Cela peut entraîner une hausse du ratio patrimoine-revenu, qui est un indice du bien-être économique. Pour chaque dollar en revenu, le patrimoine de la cohorte antérieure à 1920 était de 5,49 \$ en 1984, et il est passé à 6,72 \$ en 1999. Pour la cohorte des années 60, par contre, le ratio patrimoine-revenu est passé de 1,15 \$ à 2,04 \$. La cohorte des années 30 est celle qui a enregistré la plus forte augmentation, soit de 3,31 \$ à 6,55 \$. Selon le ratio patrimoine-revenu, la cohorte des années 30 semble être celle qui s'en est le mieux tirée.

La cohorte des années 40 avait le patrimoine le plus élevé (291 600 \$) en 1999 et la cohorte des années 60 avait le patrimoine le plus faible (110 900 \$). Ces chiffres correspondent au lien bien connu qui existe entre patrimoine et cycle de vie : le patrimoine est inférieur chez les familles plus jeunes et il atteint un sommet à l'approche de la retraite, alors que le soutien principal est à la fin de la cinquantaine ou au début de la soixantaine. Le patrimoine moyen le plus élevé en 1984 était celui de la cohorte des années 20 (210 300 \$) et le plus faible, celui de la cohorte des années 60 (32 300 \$). Malgré tous les changements touchant les avoirs financiers et la situation démographique, l'étendue du patrimoine familial moyen depuis la cohorte des années 60 jusqu'à celle antérieure à 1920 n'a pas beaucoup varié; celui-ci se situait à 178 000 \$ en 1984, contre 180 600 \$ en 1999.

Pendant la période 1984-1999, la cohorte des années 40 est celle dont le patrimoine moyen a enregistré le gain absolu le plus grand (153 900 \$), alors que la cohorte des années 60 est celle qui a enregistré le gain le plus élevé en termes relatifs, soit de 244 %. Les facteurs de variation du patrimoine diffèrent selon les cohortes. Pour la cohorte des années 60, la majeure partie (71 %) du changement découle des taux de propriété d'actif et de dettes, alors que, pour la cohorte des années 30, elle provient des montants (86 %) des catégories d'actif et de dettes. Ces différences confirment que le processus de constitution du patrimoine par la solidification de l'actif et la réduction du passif est beaucoup plus fort à l'approche de la retraite.

Le bilan familial

L'ensemble du patrimoine familial change lorsque le soutien principal approche de la retraite. La cohorte des années 40 avait 66 cents pour chaque dollar d'actif investi en 1999 dans de l'actif non financier (une résidence, un véhicule ou un bien commercial) et 34 cents dans de l'actif financier, contre 86 cents et 14 cents respectivement, en 1984. Pour la cohorte des années 60, l'actif non financier constituait 84 % de l'actif en 1984, mais il est tombé à 79 % en 1999. Pour la cohorte la plus âgée, les proportions correspondantes étaient de 65 % et 53 %. En réalité, la tendance semble être universelle : à mesure qu'une famille vieillit, l'actif non financier diminue comme proportion de l'actif total, et l'actif financier est constamment à la hausse (tableau 3).

Pour toutes les cohortes, la valeur marchande d'une résidence occupée par le propriétaire était le principal élément d'actif non financier, cette valeur s'appréciant avec le temps. Les biens commerciaux étaient le deuxième plus important élément d'actif mais leur part de l'actif financier total a diminué dans toutes les cohortes, la plus forte baisse, 16 points, étant enregistrée par la cohorte des années 30. Avec la récession et la reprise économique survenues entre 1984 et 1999, certaines familles de cette cohorte ont fermé leur entreprise (le taux de propriété y est passé de 20 % à 14 %) et ont probablement converti en partie ou en totalité leurs avoirs en actif financier. Une tendance semblable a été enregistrée dans la cohorte des années 20.

La composition de l'actif financier a aussi varié selon la cohorte. Par exemple, au cours de la période 1984-1999, la part des liquidités a diminué dans la cohorte des années 60, tandis que les régimes enregistrés d'épargne, les actions et les fonds communs de placement ont augmenté. Dans la cohorte des années 20 et celle antérieure à 1920, les liquidités et les régimes enregistrés d'épargne ont diminué à mesure que les actions et les fonds communs de placement augmentaient¹¹. Par exemple, les actions et les fonds communs de placement ne représentaient que 10 % de l'actif financier des familles les plus âgées en 1984, mais ils ont grimpé à 32 % en 1999, ce qui traduit l'explosion du marché boursier, qui a favorisé les investissements dans les titres avec participation au risque. La proportion des actions et des fonds communs de placement détenus a constamment progressé dans les quatre cohortes les plus âgées, se situant entre 1 % et 3 % en 1984 et entre 9 % et 15 % en 1999.

Tableau 3 : Le bilan familial par cohorte

	Total	Années					Avant 1920
		60	50	40	30	20	
1984				\$			
Actif	100,00						
Financier	21,10	15,60	14,80	14,40	19,00	26,70	35,40
Liquidités	12,80	12,20	8,20	7,40	10,40	15,50	26,50
Épargne enregistrée	4,00	2,10	2,80	3,40	5,10	5,80	2,50
Actions/fonds communs de placement	2,20	0,40	1,70	1,50	1,80	3,10	3,50
Autres	2,10	0,90	2,00	2,20	1,80	2,30	2,90
Non financier	78,90	84,40	85,20	85,60	81,00	73,30	64,60
Valeur du logement	42,30	43,70	47,90	46,80	40,40	37,50	37,50
Biens commerciaux	21,10	18,90	19,80	22,80	24,50	20,00	16,70
Valeur des véhicules	5,60	13,50	8,00	5,80	5,00	4,30	3,20
Autres	10,00	8,30	9,50	10,20	11,00	11,50	7,20
Dettes	14,40	24,40	29,70	20,90	11,00	5,80	1,60
Hypothèque sur maison	8,50	11,90	18,80	12,90	6,10	2,60	0,70
Prêts d'études	0,20	1,50	0,40	0,10	0,10	0,10	0,00
Autres	5,70	11,00	10,40	7,90	4,80	3,00	0,90
Patrimoine	85,60	75,60	70,30	79,10	89,00	94,20	98,40
1999							
Actif	100,00						
Financier	31,10	21,30	25,50	33,80	41,30	35,10	46,90
Liquidités	7,40	3,80	3,80	5,20	9,10	18,80	30,10
Épargne enregistrée	14,20	12,40	14,00	17,90	20,40	2,50	1,00
Actions/fonds communs de placement	8,50	4,30	7,00	9,30	10,40	13,00	14,80
Autres	1,00	0,80	0,70	1,30	1,50	1,00	1,00
Non financier	68,90	78,70	74,50	66,20	58,70	64,90	53,10
Valeur du logement	41,20	48,50	41,30	37,10	37,00	45,70	42,90
Biens commerciaux	13,90	15,80	19,50	14,30	8,20	6,10	2,30
Valeur des véhicules	4,60	6,10	4,80	4,30	3,70	4,20	2,10
Autres	9,20	8,40	8,90	10,50	9,70	8,90	5,90
Dettes	15,50	33,00	19,20	12,40	6,00	2,50	0,90
Hypothèque sur maison	10,20	24,30	12,50	7,20	3,00	1,20	0,60
Prêts d'études	0,30	0,70	0,40	0,20	0,10	0,00	0,00
Autres	5,00	8,00	6,40	4,90	2,90	1,30	0,30
Patrimoine	84,50	67,00	80,80	87,60	94,00	97,50	99,10

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; Enquête sur la sécurité financière, 1999

La progression de la part de l'actif financier pendant le cycle de vie d'une famille donnée découle non seulement d'un revenu à la hausse mais encore de la baisse des dettes, telles que l'hypothèque et autres prêts personnels. Alors que le ratio dettes-actif a augmenté pour la cohorte des années 60, passant de 24 % en 1984 à 33 % en 1999, il a diminué pour toutes les cohortes plus âgées. Les familles de la cohorte des années 50 devaient 30 cents pour chaque dollar d'actif en 1984, contre 19 cents en 1999. Mais la cohorte des années 20 ne devait que 6 cents pour chaque dollar d'actif en 1984, contre 3 cents 15 ans plus tard.

La répartition du patrimoine familial

Si l'on suit des cohortes spécifiques dans le temps, on s'attend à observer une transition à la hausse de la répartition du patrimoine¹² compensée uniquement par l'érosion de l'actif vers la fin du cycle de vie. Par exemple, la proportion de la cohorte des années 60 détenant moins de 50 000 \$ (tableau 4) est passée de 85 % en 1984 à 54 % en 1999. De même, la proportion de la cohorte des années 50 détenant moins de 50 000 \$ est passée de 65 % à 36 %. Ces familles ont amélioré leur situation financière puisqu'elles étaient plus nombreuses à acheter une résidence et à acquérir des

Tableau 4 : La répartition du patrimoine par cohorte

	Total	Années					Avant 1920
		60	50	40	30	20	
1984							
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 50 000 \$	46,8	84,5	65,0	39,4	28,5	24,7	37,3
50 000 \$ - 99 999 \$	16,9	7,2	15,9	21,4	15,8	16,9	20,3
100 000 \$ - 499 999 \$	32,0	7,2	17,3	35,3	48,4	49,3	37,9
500 000 \$ ou plus	4,3	1,0	1,8	3,9	7,3	9,1	4,5
Patrimoine moyen (en dollars)	128 900	32 300	69 900	137 600	202 400	210 300	140 700
Patrimoine médian (en dollars)	58 400	3 100	23 400	73 500	124 000	129 100	80 800
Coefficient d'asymétrie	13,6	5,1	13,5	9,0	10,3	12,4	20,6
Coefficient de Gini :							
Patrimoine total	0,692	0,891	0,749	0,655	0,615	0,585	0,629
Patrimoine total moins la valeur nette du logement	0,803	0,976	0,868	0,813	0,758	0,713	0,753
				Familles (%)			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 50 000 \$	4,0	14,1	10,4	3,7	1,8	1,6	3,6
50 000 \$ - 99 999 \$	9,7	16,0	16,1	11,5	5,8	6,1	10,8
100 000 \$ - 499 999 \$	50,9	47,7	46,9	51,5	51,4	51,0	53,3
500 000 \$ ou plus	35,4	22,3	26,6	33,3	40,9	41,2	32,4
				Patrimoine (%)			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 50 000 \$	36,7	53,7	36,4	27,2	26,3	28,6	33,6
50 000 \$ - 99 999 \$	15,0	17,0	16,5	13,2	11,8	14,2	15,4
100 000 \$ - 499 999 \$	39,7	25,8	39,4	45,3	48,9	50,1	43,0
500 000 \$ ou plus	8,6	3,5	7,8	14,3	13,1	7,1	8,0
Patrimoine moyen (en dollars)	208 700	110 900	217 600	291 600	278 000	199 000	183 600
Patrimoine médian (en dollars)	93 000	40 500	89 000	142 800	154 700	125 000	102 500
Coefficient d'asymétrie	17,5	13,1	19,5	11,8	13,3	10,5	4,7
Coefficient de Gini :							
Patrimoine total	0,686	0,740	0,702	0,651	0,628	0,597	0,620
Patrimoine total moins la valeur nette du logement	0,803	0,855	0,827	0,764	0,753	0,751	0,731
				Familles (%)			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 50 000 \$	2,1	5,1	2,1	1,1	1,0	1,9	2,7
50 000 \$ - 99 999 \$	5,3	11,0	5,6	3,4	3,1	5,3	6,1
100 000 \$ - 499 999 \$	43,3	46,3	41,6	37,8	42,9	55,7	50,4
500 000 \$ ou plus	49,3	37,6	50,7	57,8	53,0	37,2	40,7
				Patrimoine (%)			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 50 000 \$	2,1	5,1	2,1	1,1	1,0	1,9	2,7
50 000 \$ - 99 999 \$	5,3	11,0	5,6	3,4	3,1	5,3	6,1
100 000 \$ - 499 999 \$	43,3	46,3	41,6	37,8	42,9	55,7	50,4
500 000 \$ ou plus	49,3	37,6	50,7	57,8	53,0	37,2	40,7

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; Enquête sur la sécurité financière, 1999

intérêts commerciaux, se déplaçant ainsi dans les groupes au patrimoine plus élevé. Ces déplacements vers le haut ont été moins prononcés pour les cohortes plus âgées : 20 points pour celle des années 40, 6 points pour celle des années 30 et 9 points pour celle antérieure à 1920. Par contre, la cohorte des années 20 — la plus riche en 1984 — a connu des déplacements dans la catégorie de moins de 50 000 \$ et hors de celle des 500 000 \$ ou plus.

Ce déplacement vers le haut de la proportion des familles au patrimoine relativement élevé, excepté la cohorte des années 20, correspond à la part accrue du patrimoine des familles possédant au moins 500 000 \$ (voir les *Familles millionnaires*). Dans l'ensemble, la proportion des familles ayant au moins 500 000 \$ comme patrimoine net a doublé entre 1984 et 1999, tandis que leur part de ce patrimoine a augmenté de près de 40 %.

Le nombre de familles millionnaires a augmenté entre 1984 et 1999

Sur les 9 millions de familles en 1984, seulement 121 000 (1 %) valaient 1 million de dollars ou plus, lesquelles représentaient 19 % du patrimoine total. En 1999, leur nombre était passé à 252 000 (3 %) et elles détenaient 30 % du patrimoine (l'ajout net survient après que l'on a effectué un ajustement pour tenir compte des 9 000 familles de la cohorte des années 20 et de la cohorte antérieure qui étaient millionnaires en 1984 mais ne l'étaient plus en 1999). Près de la moitié (47 %) des autres familles millionnaires sont nées dans les années 40. Dans l'ensemble, près du tiers (32 %) des familles millionnaires en 1984 avaient un soutien principal âgé de 45 à 54 ans. Une proportion semblable (34 %) avaient un soutien âgé entre 50 et 59 ans en 1999. Il semblerait que les familles avaient plus tendance à valoir un million de dollars ou plus lorsque le soutien principal était dans le groupe d'âges allant du milieu de la quarantaine à la fin de la cinquantaine.

La répartition du patrimoine est plus asymétrique

Comme l'accumulation de la richesse fait passer les familles dans des catégories de patrimoine plus élevé avec le temps, la répartition du patrimoine peut évidemment devenir plus concentrée parmi les membres les plus riches d'une cohorte, ce qui entraîne un coefficient d'asymétrie positif : plus le coefficient est élevé, plus la répartition est asymétrique. De même, on pourrait s'attendre à ce que l'asymétrie soit plus grande dans les cohortes plus âgées, comparées aux cohortes plus jeunes à un moment donné.

En 1984, la répartition était le plus asymétrique pour les familles les plus âgées (cohorte antérieure à 1920) et le moins asymétrique pour les jeunes familles (cohorte des années 60). Cette constatation correspond à ce à quoi l'on s'attendait, tout comme les augmentations de l'asymétrie avec le temps dans les quatre cohortes les plus jeunes. Toutefois, l'asymétrie a diminué dans les deux cohortes les plus âgées — assez considérablement dans la cohorte antérieure à 1920 —, ce qui indique certaines influences contraires plus tard dans le cycle de vie. En raison de ces variations, aucune tendance claire de l'asymétrie ne se dégage parmi les groupes d'âges en 1999, la caractéristique la plus marquante étant une crête dans la cohorte des années 50.

Voici une autre caractéristique d'une répartition asymétrique qui s'étend vers la droite : sa valeur médiane est toujours inférieure à sa valeur moyenne (qui subit l'effet des valeurs extrêmes). La médiane augmente si

les familles passent d'un groupe de patrimoine inférieur à un groupe supérieur avec le temps. Pour la cohorte des années 60, par exemple, le patrimoine médian est passé de 3 100 \$ en 1984 à 40 500 \$ en 1999, soit une hausse de 1 200 %. Les personnes hors famille économique formant des familles à deux conjoints et l'accession accrue à la propriété résidentielle et commerciale sont responsables de ces gains. Par contre, le patrimoine médian des autres cohortes (sauf celle des années 20) a affiché une hausse variant entre 280 % (cohorte des années 50) et 25 % (cohorte des années 30). Le patrimoine médian de la cohorte des années 20 a diminué de 3 %, passant de 129 100 \$ en 1984 à 125 000 \$ en 1999, puisque certaines familles sont passées de la propriété résidentielle à un logement locatif, qu'elles ont mis fin à des activités commerciales ou ont liquidé certains éléments d'actif financiers lorsque le soutien principal, qui avait de 55 à 64 ans en 1984, a pris de l'âge.

L'inégalité du patrimoine a diminué dans certaines cohortes

L'inégalité du patrimoine a diminué le plus dans la cohorte des années 60. Ces familles, pour la plupart des locataires ayant un revenu et un patrimoine relativement peu élevé en 1984, ont amélioré leur situation en achetant une résidence et en partant en affaires. Le coefficient de Gini, mesure des inégalités, a diminué de 17 % pour cette cohorte (passant de 0,891 en 1984 à 0,740 en 1999). En outre, l'inégalité a considérablement diminué pour la cohorte des années 50 (-6 %) et légèrement pour les familles nées dans les années 40 et avant 1920. Par contre, elle a augmenté entre les familles nées dans les années 20 et 30. Les premières ont enregistré des gains beaucoup plus grands de l'actif financier, alors que certaines des dernières sont passées du groupe de patrimoine supérieur au groupe inférieur (probablement parce qu'elles ont emménagé dans un logement locatif). Par conséquent, l'inégalité globale de la répartition du patrimoine n'a baissé que légèrement entre 1984 et 1999, diminuant de moins de 1 %, soit de 0,692 à 0,686¹³.

En quoi la valeur nette du logement influe-t-elle sur l'inégalité du patrimoine, puisque cette valeur représente le tiers du patrimoine nouveau total créé par les familles entre 1984 et 1999? La valeur nette du logement a réduit l'inégalité du patrimoine pour toutes les cohortes. En 1984, cette réduction (-9 %) était plus faible dans la cohorte des années 60 (surtout parce que le taux de propriété résidentielle était bas) et plus grande (-19 %) dans les cohortes des années 40 et 30.

En 1999, elle était toujours plus faible (-13 %) dans la cohorte des années 60 mais elle était plus grande (-20 %) dans la cohorte des années 20. Dans l'ensemble, l'effet de la valeur nette du logement est demeuré identique.

Résumé

En l'absence de données longitudinales, la présente étude a examiné l'évolution du patrimoine familial à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 et de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999. Les familles dont le soutien économique principal est né dans les années 60 sont celles qui ont bénéficié le plus de la nouvelle richesse créée entre 1984 et 1999, en raison surtout de l'évolution démographique, de l'achat de maisons et de la formation d'entreprises. Par contre, les cohortes nées avant 1930 ont perdu une partie du patrimoine qu'elles avaient en 1984 (déduction faite de l'épargne placée dans des FERR).

La maison demeure le principal élément d'actif que détiennent les familles de toutes les cohortes, mais la répartition en pourcentage de l'actif familial varie entre cohortes et au sein d'elles. L'actif financier comme proportion de l'actif total a augmenté et le passif a diminué à mesure que les familles vieillissaient. Les cohortes plus jeunes avaient le plus d'obligations, surtout attribuées à l'hypothèque.

La période 1984-1999 est marquée par une croissance considérable de l'activité du marché boursier et des changements touchant les provisions des divers régimes d'épargne exonérés. Les familles de la cohorte des années 40 en ont profité le plus, suivies de celles de la cohorte des années 50. Ces deux cohortes détenaient près des deux tiers de l'épargne supplémentaire totale placée dans des régimes enregistrés et plus de la moitié de la valeur supplémentaire des actions et des fonds communs de placement. Néanmoins, le ratio patrimoine-revenu de la cohorte des années 30 est celui qui a augmenté le plus.

Bien que la répartition du patrimoine soit devenue plus asymétrique dans les cohortes plus jeunes, l'inégalité est demeurée presque inchangée, diminuant pour les cohortes des années 60, 50, 40 et celle antérieure à 1920 et augmentant pour celles nées dans les années 20 et 30. La valeur nette du logement a généralement réduit l'inégalité du patrimoine mais son effet a été plus marqué dans les familles de la cohorte des années 60 et moins évident chez celles de la cohorte des années 50.

■ Notes

1 Toutes les familles ne sont pas touchées de la même manière par une récession. Par exemple, les familles dont le revenu et l'épargne sont relativement plus élevés peuvent réaliser des gains économiques en investissant leur épargne aux taux plus élevés pratiqués sur le marché. Par contre, le revenu de celles dont la principale source de revenu est constituée de transferts gouvernementaux est protégé puisque ces derniers sont ajustés au taux d'inflation.

2 Depuis la fin des années 90, les familles ont vu leur revenu après impôt augmenter à la suite de baisses fiscales introduites par le gouvernement fédéral et plusieurs administrations provinciales.

3 Il n'entre pas dans la portée de cet article de donner des détails sur tous les développements survenus dans le domaine de l'imposition du revenu, de l'exonération cumulative des gains en capital et des dividendes; des niveaux croissants de l'épargne exonérée; de la création et de l'administration de diverses fiducies; de même que des dispositions qui favorisent l'accession à la propriété — tous ces développements visant à aider les familles à accroître leur patrimoine.

4 On peut gratuitement consulter le questionnaire d'interview de l'Enquête sur la sécurité financière, n° 13F0026MIF-2001001, sur le site de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpubresearch_f.cgi.

5 Le concept plus exhaustif du patrimoine familial compilé dans l'ESF de 1999 comprend l'épargne dans les régimes de pension d'employeur, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les rentes, la valeur du contenu de la résidence principale et d'autres objets de collection et de valeur. Ces cinq éléments d'actif, exclus du concept de patrimoine employé dans cet article, constituaient 29 % du patrimoine familial en 1999 (voir Chawla, 2003).

6 En 1984, il y avait 9 500 000 unités familiales évaluées à 1,2 billion de dollars; en 1999, on comptait 12 200 000 unités dont la valeur nette était de 2,2 billions de dollars. Par ailleurs, 1 800 000 familles dont le SEP avait de 15 à 29 ans et le patrimoine était de 67 milliards de dollars ainsi que 800 000 familles dont le SEP avait immigré au Canada après 1984 et dont le patrimoine était de 68 milliards de dollars ont été exclues des données de 1999. Les 9 700 000 familles en 1999 ne représentent que 1,7 % de plus que le nombre de familles en 1984. Cette différence entre les deux univers peut s'expliquer par l'arrondissement et les approximations utilisées pour rapprocher ces univers, et par la dissolution de certaines familles à deux conjoints en 1984 qui sont devenues des familles monoparentales et des personnes hors famille économique en 1999.

7 Pendant la période 1984-1999, des modifications ont été instaurées pour favoriser l'accès à la propriété. Par exemple, il était possible de retirer d'un REER un montant allant jusqu'à 20 000 \$, montant qui devait être retourné dans le système sous forme de versements annuels au cours d'une période de 15 ans débutant la deuxième année suivant le retrait. Une autre modification a consisté à ramener à 5 % le versement initial pour qu'un acheteur puisse être propriétaire d'une résidence en souscrivant une assurance hypothécaire obligatoire, qui protégeait le prêteur mais ne libérait pas l'emprunteur des obligations prévues dans le contrat hypothécaire.

8 L'épargne placée dans des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) ou d'autres rentes offrant des disponibilités mensuelles ou annuelles a été exclue puisque ces données ont été recueillies en 1999 et non en 1984. Sur les 68 milliards de dollars au total (64 milliards de dollars dans des FERR), 25 % étaient détenus par la cohorte des années 30, 59 % par la cohorte des années 20 et 6 % par la cohorte antérieure à 1920. Puisque la plus grande part était détenue par les familles de la cohorte des années 20, il faut interpréter avec prudence les variations de leur patrimoine sans cette forme d'épargne.

9 Les montants placés dans des REER devaient être retirés après l'âge de 69 ans et utilisés comme revenu destiné à la consommation ou à l'investissement ou convertis en FERR pour constituer un revenu de rente. Comme les montants détenus dans des FERR ou d'autres régimes de rente ont été exclus (pour que le patrimoine familial soit comparable dans les deux enquêtes), il faut interpréter avec prudence la réduction de l'épargne que cette cohorte détenait dans des régimes enregistrés d'épargne.

10 Cette situation surviendrait si la baisse proportionnelle du nombre de familles dans le temps était supérieure à la baisse proportionnelle du patrimoine agrégé.

11 Voir la note 9.

12 La variation de la répartition du patrimoine par cohorte est étudiée pour quatre groupes de taille de patrimoine (en dollars constants de 1999) au lieu des

déciles et quintiles plus conventionnels des familles, parce que cette dernière méthode aurait nécessité le recours à différents seuils de patrimoine pour les cohortes *dans et entre* les périodes étudiées.

13 Cette conclusion est différente de celle tirée de ces enquêtes par Morissette, Zhang et Drolet (2002). La différence découle des univers familiaux utilisés. À l'aide d'un concept comparable du patrimoine familial, Morissette, Zhang et Drolet ont utilisé l'échantillon complet de 1999 et calculé des coefficients de Gini pour toutes les familles, à l'exclusion de la tranche supérieure de 1 % et 5 % de la répartition du patrimoine. Les exclusions de l'échantillon de 1999 des familles dont le SEP avait de 15 à 29 ans ou avait immigré au Canada après 1984 donnent un coefficient de Gini différent pour « toutes les familles » en 1999 (tableau 4). Dans la présente étude, le coefficient de Gini n'a pas été calculé pour des échantillons tronqués.

■ Documents consultés

AUGUSTIN, B. et D. SANGA. « La richesse et le revenu », *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 11, édition en ligne de novembre 2002.

CHAWLA, R. K. *Comparabilité des estimations de la richesse familiale selon l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 et l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984*, rapport d'équipe, Statistique Canada, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, 2003. On peut se procurer le rapport auprès de l'auteur.

MORISSETTE, R., X. Zhang et M. Drolet. « Inégalité de la richesse », *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 2, édition en ligne de février 2002.

STATISTIQUE CANADA. *L'Observateur économique canadien : supplément statistique historique, 2001-2002*, 11-010-XIB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2002.

Le travail précaire : une nouvelle typologie de l'emploi

Leah F. Vosko, Nancy Zukewich et Cynthia Cranford

BON NOMBRE DE CANADIENS occupent des emplois atypiques, c'est-à-dire que leur situation d'emploi diffère du modèle traditionnel de travail stable à temps plein. Selon le modèle d'emploi typique, un travailleur relève d'un employeur, travaille à longueur d'année et à temps plein dans les locaux de son employeur, jouit d'avantages et de droits importants et s'attend à être employé indéfiniment (CEC, 1990; Schellenberg et Clark, 1996; Vosko, 1997). Le travail qui diffère de la norme est décrit de plusieurs façons, les termes « atypique » et « non conventionnel » étant ceux le plus couramment utilisés. Le terme « non-standard » en anglais (atypique) est largement utilisé au Canada (Krahn, 1991 et 1995), et le terme « contingent » en anglais (non conventionnel), aux États-Unis (Polivka et Nardone, 1989; Polivka, 1996). Une autre façon de décrire le travail atypique consiste à considérer les aspects de « l'emploi précaire » en relation avec une typologie de l'emploi total (Rodgers, 1989; Fudge, 1997; Vosko, 2000).

De nombreux emplois atypiques peuvent correspondre aux différents besoins d'un employé au cours de sa vie, par exemple, la combinaison du travail à temps partiel et des études à temps plein, ou un plus grand nombre d'heures consacrées à des activités à l'extérieur du lieu de travail. En effet, les raisons différentes qu'ont les hommes et les femmes de travailler à temps partiel ou de façon autonome illustrent l'importance de l'analyse par sexe¹ des tendances du travail atypique. En 2002, par exemple, 42 % des hommes et 25 % des femmes ont travaillé à temps partiel parce qu'ils suivaient des études, tandis que 15 % des femmes et tout juste 1 % des hommes ont déclaré qu'ils devaient s'occuper des enfants. Ces résultats traduisent les différents compromis que les hommes et les femmes doivent faire (voir aussi Vosko, 2002). Parallèlement, un

peu plus d'un quart des employés à temps partiel (27 %) travaillaient à temps partiel en raison de mauvaises conditions économiques ou de leur incapacité à trouver du travail à temps plein.

L'Enquête 2000 sur l'emploi autonome a aussi mis en évidence des écarts dans les tendances de l'emploi autonome chez les hommes et les femmes. Les données indiquent en effet que 13 % des travailleuses autonomes à compte propre ont cité l'équilibre entre travail et famille comme la principale raison pour laquelle elles sont devenues autonomes, tandis que trop peu d'hommes ont cité cette raison pour que l'on puisse produire une estimation fiable statistiquement. Tout comme les employés travaillant « à temps partiel involontairement », un quart des employés autonomes à compte propre (26 %) sont devenus autonomes parce qu'ils n'arrivaient pas à trouver un emploi rémunéré convenable.

La variation à long terme de la proportion d'emplois atypiques peut être le signe de changements dans les conditions économiques et sociales en général. On a aussi qualifié cette tendance vers le travail atypique comme un début de « précarisation » (*casualisation* en anglais), étant donné l'utilisation de main-d'œuvre occasionnelle pour remplacer les travailleurs à temps plein. Ce terme s'applique maintenant à tous les emplois susceptibles d'offrir moins de sécurité que le travail typique pour ce qui est des heures, des gains et des avantages sociaux. Un des effets de cette précarisation est que certains groupes d'hommes — âgés de moins de 25 ans, immigrants récents ou minorités visibles — font face à des conditions de travail et de rémunération médiocres puisqu'ils occupent de plus en plus des emplois qui sont d'habitude réservés aux femmes. Cela souligne davantage la pertinence d'une analyse par sexe du travail atypique.

Le travail atypique a considérablement augmenté au début des années 90 (Krahn, 1991 et 1995). C'est-à-dire que l'on a assisté à une hausse sensible du pourcentage de personnes occupant des emplois à temps partiel ou temporaires, travaillant de façon autonome

Leah F. Vosko est de l'Université York, Nancy Zukewich, de Statistique Canada, et Cynthia Cranford, de l'Université de Toronto. On peut joindre les auteurs au (416) 736-2100, poste 33157 ou à perspective@statcan.ca.

à compte propre dans leur emploi principal, ou cumulant des emplois. Les relations de travail courantes ont néanmoins continué de servir de modèle pour l'élaboration des lois et des politiques du travail.

À partir de l'Enquête sociale générale et de l'Enquête sur la population active, le présent article examine les tendances récentes touchant le travail atypique. Il compare tout d'abord une comparaison des concepts de travail atypique, non conventionnel et précaire, puis une typologie de formes mutuellement exclusives, qui met en relief certains aspects de l'emploi précaire. Il en résulte que certaines formes d'emploi précaire ainsi définies se sont développées de façon marginale au cours de la dernière décennie.

Définir l'emploi atypique et non conventionnel

L'insécurité d'emploi est un aspect essentiel de la définition du travail atypique (Krahn, 1991). La mesure la plus large de l'emploi atypique utilisée au Canada englobe quatre situations qui diffèrent de l'emploi rémunéré permanent, à temps plein et à longueur d'année : l'emploi à temps partiel²; l'emploi temporaire, y compris pour une durée déterminée ou à contrat, saisonnier, occasionnel et emploi trouvé par l'intermédiaire d'une agence, ainsi que tous les autres emplois dont la date de cessation est déterminée³; le travail autonome à compte propre (travailleur autonome sans employés); et le cumul d'emplois (deux emplois ou plus en même temps), (Krahn, 1995).

Pour mettre l'accent sur des formes plus particulières d'emploi atypique, on utilise une définition plus restrictive qui ne comprend que le

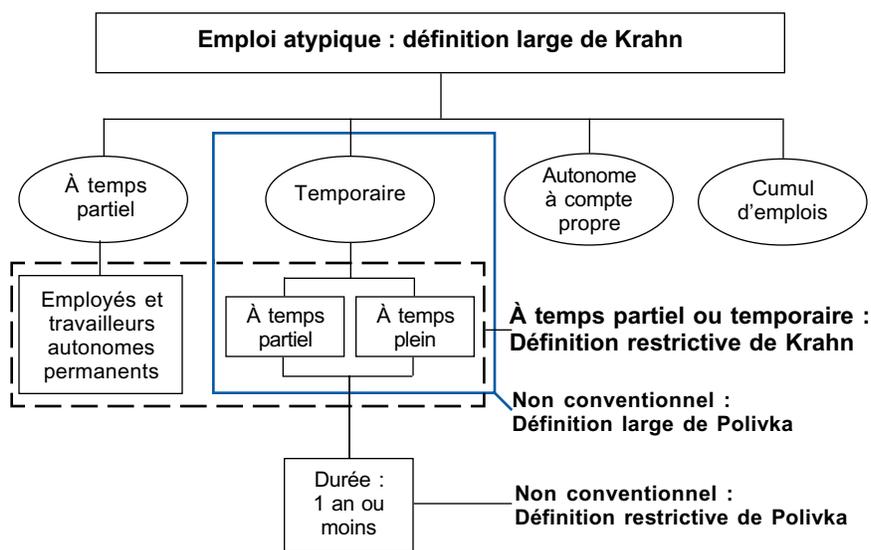
travail à temps partiel et les emplois temporaires. L'exclusion du cumul d'emplois se justifie par le fait que les travailleurs à temps plein occupant un deuxième emploi ne sont pas nécessairement dans une situation précaire, ni d'ailleurs les travailleurs autonomes à compte propre, étant donné qu'ils ont une relation de travail permanente avec eux-mêmes (Krahn, 1991). Certains chercheurs ont aussi inclus le travail par roulement dans leur définition de l'emploi atypique, en vue de mesurer la baisse qu'a connue la semaine de travail « typique », qui va du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (Sunter, 1993; Siroonian, 1993; Galarneau, 1994).

Aux États-Unis, on utilise trois définitions différentes de l'emploi non conventionnel, qui reposent toutes sur la permanence. Ces définitions comprennent uniquement les personnes travaillant de façon temporaire. La première englobe tous les travailleurs rémunérés⁴ qui

ne s'attendent pas à ce que leur emploi dure et correspond à la définition de Statistique Canada du travail temporaire. La deuxième définition se limite aux emplois d'une durée très limitée et n'inclut que les travailleurs rémunérés qui s'attendent à occuper leur emploi actuel pendant un an ou moins⁵ ou qui travaillent pour leur employeur actuel depuis moins d'un an. La troisième définition est plus large que la deuxième, du fait qu'elle inclut les travailleurs autonomes qui s'attendent à ce que la situation d'emploi dans laquelle ils se trouvent dure un an ou moins⁶.

La portée du concept de travail atypique contraste avec la spécificité des définitions américaines du travail non conventionnel (figure 1). La définition large de l'emploi atypique englobe la première définition de l'emploi non conventionnel, ce qui fait du travail temporaire le seul élément commun aux deux cadres. La distinction entre temps

Figure 1 : Comparaison des mesures de l'emploi atypique et non conventionnel



plein et temps partiel n'est pas prise en compte dans le concept du travail non conventionnel. Mais la définition plus restrictive de Krahn concernant le travail atypique tient compte à la fois du travail temporaire et du travail à temps partiel.

Les tendances récentes quant à la prévalence de l'emploi atypique peuvent être mesurées à partir de l'Enquête sur la population active et l'Enquête sociale générale (voir *Sources des données*)⁷.

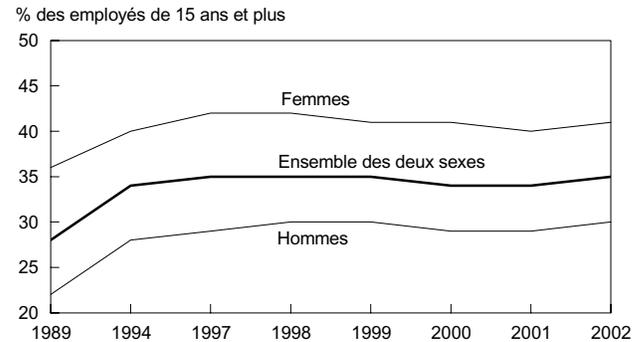
Au Canada, la proportion de l'emploi atypique largement défini a augmenté au début des années 90 mais elle s'est stabilisée depuis. Entre 1989 et 1994, la proportion de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus qui travaillait à temps partiel⁸, avait un emploi temporaire, un emploi autonome à compte propre ou cumulait des emplois a augmenté, passant de 28 % à 34 %. Depuis, elle se maintient à ce niveau (graphique A)⁹. L'emploi atypique strictement défini comme emploi à temps partiel ou travail rémunéré temporaire a suivi la même tendance. Celle-ci a été similaire pour l'emploi non conventionnel ou temporaire. En 2001, la proportion des personnes occupées qui avaient un emploi dont la date de cessation était déjà déterminée a atteint 11 %, contre 7 % en 1989 (graphique B)¹⁰. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi atypique ou non conventionnel au cours de cette période.

Sources des données

L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle menée auprès d'un échantillon d'environ 53 000 ménages. Elle fournit des estimations sur la situation de la population active et les caractéristiques démographiques de la population civile âgée de 15 ans et plus qui ne vit pas en établissement. L'EPA recueille des données sur le statut temporaire ou permanent des emplois depuis 1997.

L'**Enquête sociale générale (ESG)**, qui est une enquête annuelle menée auprès des ménages, permet de recueillir des données sur les tendances sociales et de suivre l'évolution des conditions de vie et du bien-être des Canadiens au fil du temps. Elle fournit aussi des données immédiates sur des questions sociales à dimensions politiques. Les cycles 4 et 9 de l'ESG, dont la collecte a été effectuée en 1989 et 1994, étaient axés sur l'éducation, le travail et la retraite. Ces cycles comprenaient des questions — essentiellement les mêmes que celles de l'actuelle EPA — sur la nature temporaire des emplois, ce qui a permis un examen des changements dans la distribution des indicateurs non chevauchants de l'emploi précaire sur une période de 13 ans.

Graphique A : Employés avec relation d'emploi atypique*.



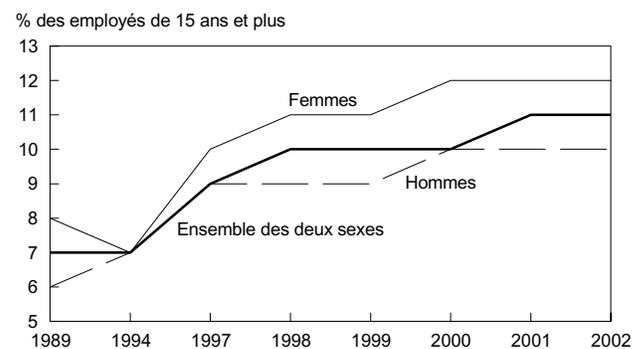
Sources : Enquête sociale générale, 1989 et 1994; Enquête sur la population active, 1997 à 2002

* Au moins une relation de travail à temps partiel, temporaire, autonome à compte propre, ou cumul d'emplois.

Ces données illustrent la baisse de l'emploi permanent à temps plein, principalement au début des années 90. Cependant, d'autres études se sont penchées sur les expériences des travailleurs en matière d'insécurité accrue sur le marché du travail (Broad, 2000; Vosko, 2000; Luxton et Corman, 2001).

Même si la proportion d'emplois temporaires n'a augmenté que d'un point de pourcentage depuis 1997, le travail temporaire s'est accru plus rapidement que le travail permanent. En outre, la croissance de la rémunération du travail temporaire n'a pas suivi celle du

Graphique B : Employés avec relation d'emploi non conventionnel ou temporaire.



Sources : Enquête sociale générale, 1989 et 1994; Enquête sur la population active, 1997 à 2002

travail permanent (Tabi et Langlois, 2003). Cela indique des différences qualitatives importantes dans la myriade de situations d'emploi atypiques, ainsi que la diversité croissante des situations d'emploi. Par exemple, le profil d'emploi et de revenu des travailleurs temporaires diffère beaucoup de celui des travailleurs autonomes (Hughes, 1999; Vosko, 2000). Par ailleurs, au sein de la catégorie des travailleurs autonomes, il existe des différences considérables entre ceux qui ont des employés et ceux qui n'en ont pas (Fudge, Tucker et Vosko, 2002).

Pour mieux comprendre la nature et l'ampleur de l'emploi précaire, il faut s'éloigner des regroupements dont le seul élément commun est la différence par rapport aux relations de travail conventionnelles. Étant donné que les catégories atypiques ne s'excluent pas mutuellement, il est difficile de déterminer si certaines formes d'emploi se sont développées et, le cas échéant, dans quelle mesure ce développement a contribué à l'insécurité d'emploi. Par exemple, l'emploi à temps partiel concerne à la fois les employés et les travailleurs autonomes (à compte propre et avec employés), et toute personne occupée peut cumuler des emplois. Toutefois, seuls les employés peuvent avoir un emploi temporaire.

Des chercheurs européens ont proposé « l'emploi précaire » comme concept de rechange par rapport à l'emploi atypique. L'une des approches (Rodgers, 1989) repose sur quatre aspects pour déterminer si un emploi est précaire. Le premier correspond au degré de stabilité de l'emploi permanent et met l'accent à la fois sur des limites de temps et le risque de perdre l'emploi. La deuxième notion est celle de contrôle du processus du travail, et elle est liée à la présence ou à l'absence de syndicat et, de ce fait, au contrôle des conditions de travail, de la rémunération et du rythme de travail. Le troisième aspect correspond au degré de protection réglementaire, c'est-à-dire l'accès pour le travailleur à un niveau équivalent de protection réglementaire par l'entremise de sa représentation syndicale ou de la loi. En quatrième lieu, le niveau de revenu constitue un élément essentiel, un emploi donné pouvant être sûr parce qu'il est stable et à long terme, mais précaire, parce que sa rémunération peut être insuffisante pour assurer le soutien du travailleur et de ses personnes à charge.

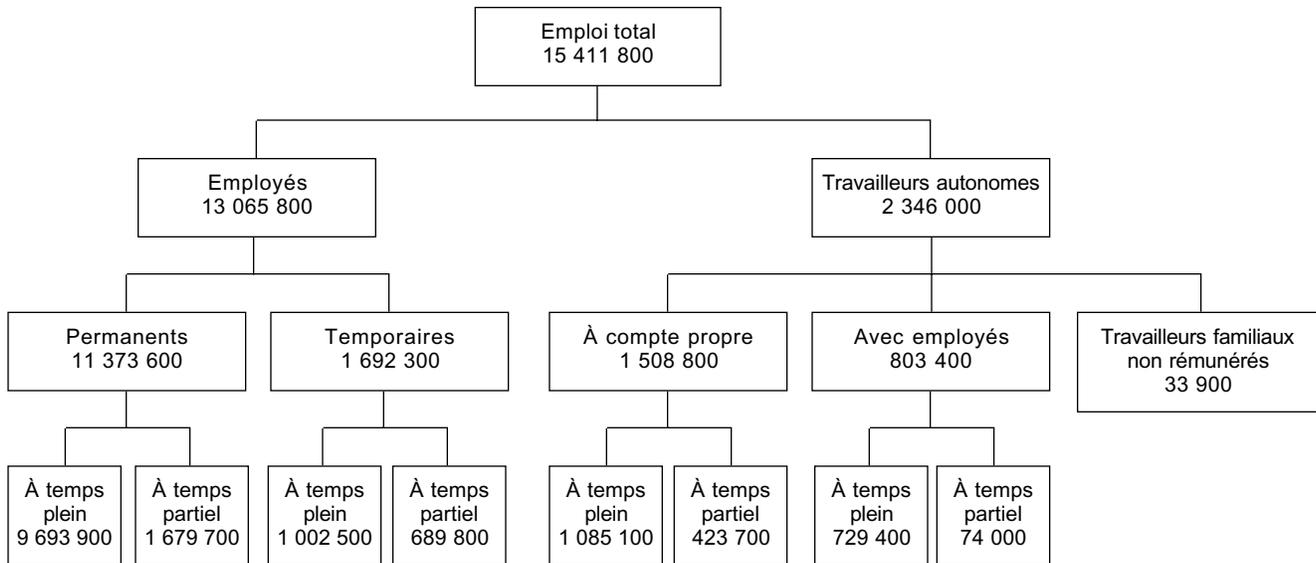
Vers une analyse de l'emploi précaire

La ventilation de la main-d'œuvre en une typologie de formes d'emploi mutuellement exclusives constitue une façon de mieux comprendre l'hétérogénéité inhérente à la définition large de l'emploi atypique (figure 2). La première étape consiste à différencier entre les employés et les travailleurs autonomes. Cette distinction se rapporte à un aspect clé de l'emploi précaire, à savoir le degré de protection réglementaire, étant donné que de nombreux travailleurs autonomes ne sont pas assujettis aux dispositions législatives concernant la négociation collective, ni à celles sur les normes d'emploi (Fudge, Tucker et Vosko, 2002). Les travailleurs autonomes se distinguent, en outre, selon qu'ils ont ou non des employés, étant donné que ceux qui n'ont pas d'employés, c'est-à-dire les travailleurs autonomes à compte propre, se trouvent dans une situation plus précaire que ceux qui en ont (Hughes, 1999; Fudge, Tucker et Vosko, 2002). La décomposition porte ensuite sur le degré de stabilité d'un emploi rémunéré permanent, à partir de la catégorisation des employés selon la permanence de leur emploi. La dernière étape consiste à répartir chaque forme d'emploi selon qu'il est à temps partiel ou à temps plein.

Le fait d'inclure le caractère « temps partiel » ou « temps plein » est aussi éclairant, étant donné que l'admissibilité à certaines politiques (par exemple, celle de l'assurance-emploi) est fondée sur le nombre d'heures de travail, et que le nombre d'heures de travail est lié au revenu et à la capacité d'atteindre un niveau de vie convenable (Vosko, 2003)¹¹. Entre 2001 et 2002, l'emploi à temps partiel a augmenté de 7,7 %, soit près de trois fois la croissance annuelle de l'emploi à temps plein, tandis que la rémunération horaire du travail à temps partiel n'a augmenté que de moitié par rapport à celle du travail à temps plein (Tabi et Langlois, 2003). Si le travail à temps partiel est devenu plus courant chez les hommes et les femmes, les femmes ont généralement été beaucoup plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel au cours des 25 dernières années (Statistique Canada, 2002). Le cumul d'emplois est exclu de cette typologie de catégories mutuellement exclusives¹².

Selon cette typologie, la hausse de l'emploi atypique au début des années 90 a été alimentée par l'augmentation du travail autonome à compte propre et du travail temporaire rémunéré à temps plein. Même si les

Figure 2 : Décomposition de l'emploi total en une typologie mutuellement exclusive.



Source : Enquête sur la population active, 2002

employés qui occupent un poste permanent à temps plein représentent encore la majorité des travailleurs, ce type de travail est moins répandu, étant passé de 67 % en 1989 à 64 % en 1994 et à 63 % en 2002 (tableau 1). Le travail autonome a augmenté dans les années 1990, atteignant un sommet au cours de la dernière moitié de la décennie et diminuant après 1998. La baisse tient largement au recul de la proportion des travailleurs autonomes avec employés (par rapport à la population active occupée), celle-ci étant passée de 7 % en 1989 à 5 % en 2002. Par contre, la proportion des travailleurs autonomes à compte propre est passée de 7 % à 10 % de la population active occupée.

La proportion des employés occupant des postes temporaires a légèrement augmenté dans les années 1990. Cette croissance a été alimentée par les emplois temporaires à temps plein, qui sont passés de 4 % de l'ensemble des emplois en 1989 à 7 % en 2002.

La baisse générale de l'emploi permanent à temps plein a touché les femmes et les hommes différemment, même si des augmentations du travail temporaire

rémunéré à temps plein et du travail autonome à compte propre ont été observées pour les deux sexes. Dans l'ensemble, la baisse absolue des emplois permanents à temps plein a été légèrement plus marquée pour les hommes, mais ceux-ci étaient toujours plus susceptibles que les femmes d'occuper cette forme d'emploi typique en 2002 (66 % des hommes occupés, contre 59 % des femmes).

La proportion d'hommes occupés travaillant de façon autonome à compte propre a augmenté, tandis que la proportion d'hommes travaillant de façon autonome avec employés a diminué, ce qui laisse supposer qu'un plus grand nombre d'hommes occupaient des emplois autonomes précaires. Toutefois, dans le cas des hommes, la majorité des emplois autonomes sont à temps plein et, par conséquent, moins précaires selon ce critère.

La surreprésentation bien documentée des femmes dans les emplois à temps partiel se vérifie tant chez les employées que chez les travailleuses autonomes. En 2002, 44 % des travailleuses autonomes à compte

Tableau 1 : Typologie de catégories d'emploi mutuellement exclusives par sexe

	1989	1994	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	en milliers							
Total des employés*	12 669	13 035	13 775	14 140	14 531	14 910	15 077	15 412
Hommes	7 060	7 193	7 508	7 661	7 866	8 049	8 110	8 262
Femmes	5 609	5 841	6 266	6 479	6 665	6 860	6 967	7 150
	% du nombre total des employés							
Employés								
Permanents à temps plein	67	64	62	62	62	63	63	63
Hommes	71	67	65	65	65	66	66	66
Femmes	63	61	58	58	58	59	60	59
Temporaires à temps plein	4	5	6	6	6	6	6	7
Hommes	4	5	6	6	6	7	7	7
Femmes	3	4	5	6	6	6	6	6
Permanents à temps partiel	11	12	12	11	11	11	11	11
Hommes	5	6	6	5	5	5	5	5
Femmes	19	19	19	18	18	17	17	17
Temporaires à temps partiel	3	3	4	4	4	4	4	4
Hommes	2	2	3	3	3	3	3	3
Femmes	4	3	5	5	5	6	6	6
Travailleurs autonomes								
Avec employés	7	6	6	6	6	6	5	5
Hommes	10	8	8	8	8	8	7	7
Femmes	4	3	3	3	3	3	3	3
À compte propre	7	10	11	11	11	10	10	10
Hommes	8	10	12	12	12	12	11	11
Femmes	6	9	9	9	9	9	8	8

Sources : Enquête sociale générale, 1989 et 1994; Enquête sur la population active, 1997 à 2002

* Les totaux pour 1997 à 2002 incluent les travailleurs familiaux non rémunérés.

propre travaillaient à temps partiel, contre seulement 18 % de leurs homologues masculins (tableau 2). Le travail des femmes employées à temps partiel est aussi devenu plus précaire, du fait de la hausse légère de la proportion de celles faisant du travail temporaire.

Les jeunes sont plus susceptibles d'avoir un emploi précaire que ceux qui sont au sommet de leur carrière (tableau 3). Parmi les jeunes gens occupés, la probabilité du travail temporaire a augmenté entre 1989 et 2002, tandis que le pourcentage d'emplois permanents à temps plein a diminué¹³. La proportion de femmes occupées âgées de 15 à 24 ans qui avaient un emploi permanent à temps plein est passée de 53 % en 1989 à 35 % en 2002; dans le cas des jeunes hommes, elle est

Tableau 2 : Taux d'emploi à temps partiel

	Total	Employés		Travailleurs autonomes			
		Total	Perma-nents	Tempo-raires	Total*	Avec employés	À compte propre
Ensemble des deux sexes				%			
2002	19	18	15	41	22	9	28
1997	19	19	16	39	21	8	29
1994	19	19	15	34	21	8	29
1989	17	16	14	43	19	7	27
Hommes							
2002	11	10	7	31	13	5	18
1997	11	10	8	29	12	4	17
1994	11	11	8	28	12	4	18
1989	9	9	6	32	10	4	16
Femmes							
2002	28	26	23	50	38	21	44
1997	29	28	25	49	39	20	46
1994	29	28	24	42	39	20	45
1989	27	26	23	54	39	18	46

Sources : Enquête sur la population active. Les chiffres en italique proviennent de l'Enquête sociale générale

* Comprend les travailleurs familiaux non rémunérés pour 1997 et 2002.

Tableau 3 : Typologie de catégories mutuellement exclusives

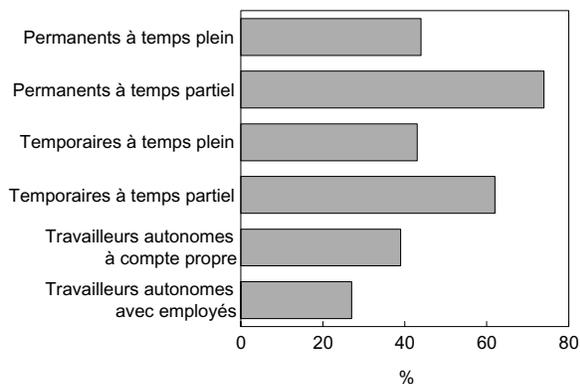
	15 ans et plus		15 à 24 ans		25 à 54 ans		55 ans et plus	
	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes
en milliers								
Total								
1989	7 060	5 609	1 151	1 091	5 041	3 986	869	532
2002*	8 262	7 150	1 209	1 158	5 993	5 279	1 060	713
% de l'emploi total								
À temps plein								
Permanents								
1989	71	63	58	53	76	66	57	57
2002	66	59	45	35	73	66	53	51
Temporaires								
1989	4	3	6	5 ^E	3 ^E	3	5	F
2002	7	6	14	11	6	5	5	4
À temps partiel								
Permanents								
1989	5	19	21	30	1 ^E	16	F	22
2002	5	17	22	32	2	14	5	19
Temporaires								
1989	2	4	7 ^E	7 ^E	F	3	F	F
2002	3	6	14	18	1	4	2	5
Travailleurs autonomes								
Avec employés								
1989	10	4	F	F	11	4	18	6 ^E
2002	7	3	F	F	7	3	13	6
À compte propre								
1989	8	6	5 ^E	F	8	7	14	10 ^E
2002	11	8	3	4	11	8	22	15

Sources : Enquête sociale générale, 1989; Enquête sur la population active, 2002
* Comprend les travailleurs familiaux non rémunérés.

passée de 58 % à 45 %. Au cours de cette période, la participation aux études postsecondaires a considérablement augmenté chez les personnes âgées de 15 à 24 ans.

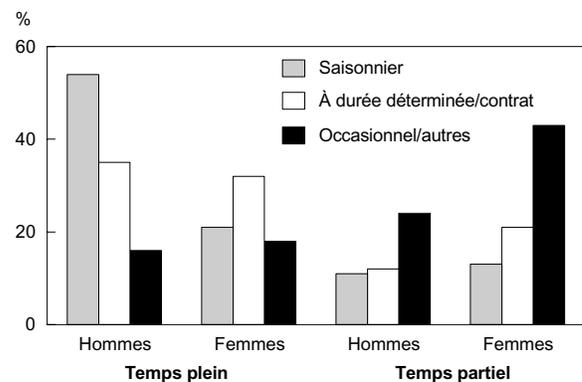
La majorité des travailleurs occupant des formes d'emploi rémunéré à temps partiel sont des femmes. En 2002, les femmes représentaient plus de six travailleurs sur dix ayant un emploi temporaire à temps partiel et près des trois quarts des employés permanents à temps partiel (graphique C). Par contre, les hommes représentaient la majorité des travailleurs ayant un emploi à temps plein, temporaire ou permanent, ou travaillant de façon autonome à compte propre ou avec employés. Les femmes constituaient la majorité des employés temporaires occasionnels, dont la plupart travaillent à temps partiel, tandis que les hommes prédominaient dans les formes saisonnières de travail rémunéré temporaire, dont la plupart sont à temps plein (graphique D).

Graphique C : La part des femmes dans les formes d'emploi par catégorie « temps plein » et « temps partiel ».



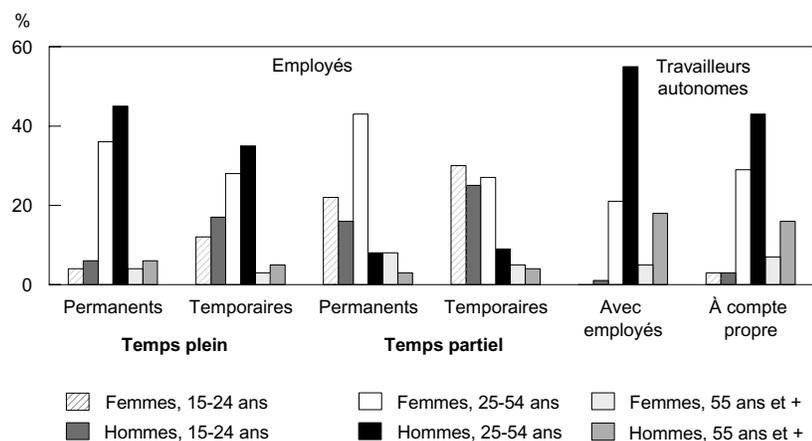
Source : Enquête sur la population active, 2002

Graphique D : Types de travail temporaire.



Source : Enquête sur la population active, 2002

Graphique E : Formes d'emploi.



Source : Enquête sur la population active, 2002

Cependant, la situation d'emploi de nombreux jeunes hommes, tout comme celle des femmes de tous âges, n'est ni à temps plein ni permanente (graphique E). Par exemple, 16 % des employés permanents à temps partiel étaient des hommes âgés de 15 à 24 ans, tandis que 22 % étaient des jeunes femmes. Toutefois, de tous les travailleurs permanents à temps partiel, 43 % étaient des femmes âgées de 25 à 54 ans, contre 8 % chez les hommes du même groupe d'âges. Toujours est-il que les hommes âgés de 25 à 54 ans continuaient de prédominer dans les emplois permanents à temps plein et le travail autonome à temps plein avec employés, situations qui sont relativement plus stables. En 2002, ces hommes représentaient près de la moitié des employés permanents à temps plein, et 60 % des travailleurs autonomes à temps plein avec employés. Très peu d'hommes de 25 à 54 ans occupaient une forme d'emploi à temps partiel.

La distribution des différentes formes d'emploi entre branches d'activité est très polarisée selon le sexe (tableau 4). En général, les hommes ont plus tendance que les femmes à trouver du travail à temps plein dans le secteur producteur de biens. En 2002, 40 % des hommes, contre 16 % des femmes occupant un emploi permanent à temps plein, travaillaient dans le secteur des biens. Ces chiffres étaient similaires pour les emplois temporaires à temps plein, ainsi que pour les deux formes de travail autonome à temps plein. La plus forte proportion d'hommes occupant un emploi permanent à temps plein se trouvait dans le secteur de la fabrication (27 %) et la proportion la plus importante occupant un emploi temporaire à temps plein, dans le secteur de la construction (21 %). Toutefois, le secteur d'emploi favori des hommes travailleurs autonomes était celui des services aux entreprises.

Par contre, le secteur des services sociaux était le secteur d'emploi favori des femmes — 34 % d'entre elles y occupaient un emploi temporaire à temps partiel, 30 %, un emploi permanent à temps partiel ou temporaire à temps plein, et 28 %, un emploi permanent. Comme les hommes, bon nombre de travailleuses autonomes à compte propre travaillaient dans les services aux entreprises, tandis que la plus forte proportion d'employées autonomes avec employés travaillait dans les « autres services aux consommateurs », une catégorie qui comprend les organisations municipales, les services d'entretien et de réparation, et d'autres services personnels tels que la blanchisserie, la coiffure et les soins esthétiques.

Conclusion

Le travail atypique, défini comme étant le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail autonome à compte propre ou le cumul d'emplois, s'est accru au début des années 90, mais s'est stabilisé depuis. Cela ne correspond pas aux études faites sur les travailleurs qui font l'expérience d'une insécurité croissante, ce qui donne à penser que la définition large de l'emploi atypique est trop hétérogène pour traduire les aspects de la précarité. Une typologie de formes d'emploi mutuellement exclusives montre que l'augmentation de l'emploi atypique au début des années 90 a été alimentée par des hausses du travail autonome à compte propre et du travail rémunéré temporaire à temps plein. Même si les employés occupant des postes permanents à temps plein représentent encore la majorité, ce type de travail devient moins

Tableau 4 : Forme d'emploi par secteur et sexe

	Ensemble des secteurs en milliers	Secteur des biens	Agriculture	Ressources naturelles	Fabrication	Construction		
							%	
Total*								
Hommes	8 262	36	3	4	20	10		
Femmes	7 150	13	1	1	9	1		
À temps plein								
Permanents								
Hommes	5 461	40	1	4	27	7		
Femmes	4 233	16	F	1	13	1		
Temporaires								
Hommes	573	45	3	8	13	21		
Femmes	429	16	2	2	10	1 ^E		
À temps partiel								
Permanents								
Hommes	442	9	1 ^E	F	5	2 ^E		
Femmes	1 238	4	1 ^E	F	2	1		
Temporaires								
Hommes	261	13	3 ^E	1 ^E	5	4		
Femmes	429	5	1 ^E	F	2	1 ^E		
Travailleurs autonomes								
Avec employés								
Hommes	590	32	6	3	8	16		
Femmes	213	17	6	1	6	4		
À compte propre								
Hommes	923	35	12	2	3	18		
Femmes	585	10	6	1	2	2		
<hr/>								
		Secteur des services	Services de distribution	Services aux entreprises	Services sociaux	Administration publique	Commerce de détail	Autres services aux consommateurs
			%					
Total*								
Hommes	64	12	15	8	5	10	13	
Femmes	87	5	17	28	5	14	18	
À temps plein								
Permanents								
Hommes	60	13	13	8	7	9	11	
Femmes	84	6	18	28	7	12	14	
Temporaires								
Hommes	55	7	14	10	6	6	13	
Femmes	84	3	15	30	12	7	17	
À temps partiel								
Permanents								
Hommes	91	8	11	10	2	30	31	
Femmes	96	3	11	30	2	25	25	
Temporaires								
Hommes	87	6	12	16	3 ^E	21	30	
Femmes	95	3	9	34	3	20	26	
Travailleurs autonomes								
Avec employés								
Hommes	68	9	24	7	0	12	15	
Femmes	83	7	20	12	0	20	24	
À compte propre								
Hommes	65	13	28	4	0	6	15	
Femmes	90	3	29	23	0	8	27	

Source : Enquête sur la population active, 2002

* Comprend les travailleurs familiaux non rémunérés.

la norme. La baisse générale de l'emploi permanent à temps plein a touché les femmes et les hommes différemment, comme le montre la surreprésentation continue des femmes dans le travail à temps partiel et la prédominance accrue du travail autonome à compte propre chez les hommes. Les jeunes hommes, tout comme les femmes de tous âges, ont aussi tendance à occuper des emplois qui ne sont ni à temps plein ni permanents. La distribution des différentes formes d'emploi entre grands groupes de branches d'activité diffère aussi selon le sexe. Les hommes ont plus tendance que les femmes à travailler à temps plein dans le secteur des biens, tandis que les services sociaux sont le secteur d'emploi favori des femmes de toutes les catégories.

La présente étude illustre les façons différentes dont les hommes et les femmes interagissent avec le marché du travail et comment ces interactions évoluent. Des recherches plus poussées, portant aussi sur les immigrants et les minorités visibles, aideraient à mieux comprendre l'emploi précaire en facilitant l'étude des hommes qui subissent des pressions et en explorant les inégalités parmi des groupes de femmes et d'hommes (Das Gupta, 1996; Cranford, 1998; Morissette, 1997; Commission de la fonction publique, 1999; Vosko, 2000; Statistique Canada, 2003). Les variations de l'emploi autonome pourraient aussi faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le travail autonome est souvent cité comme représentatif du sens de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel, privatisé et mondial, et comme un moyen de bénéficier

de modalités de travail différentes ou « souples », particulièrement pour les femmes qui tentent de concilier les exigences d'un emploi rémunéré et les responsabilités familiales (Hughes, 1999; Arai, 2000; Fudge, Tucker et Vosko, 2002; Vosko, 2002). Toutefois, une analyse par sexe permettrait de mieux comprendre la précarité que connaissent beaucoup de travailleurs autonomes. Une analyse multivariée pourrait aussi jeter la lumière sur l'importance relative des divers aspects de l'emploi précaire et sur les effets de leur interaction.

Perspective

La présente recherche est le produit d'une alliance de recherche universités-communautés sur l'emploi non conventionnel. Elle a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude au Conseil pour son soutien financier généreux et veulent remercier John Anderson, Pat Armstrong, Judy Fudge, Kate Laxer et d'autres membres de l'alliance de recherche pour leur contribution aux versions antérieures du présent article.

Notes

1 La variable *sexe* identifie les différences biologiques entre hommes et femmes. Cette variable est recueillie dans la plupart des enquêtes de Statistique Canada, et les données sont toujours ventilées par sexe. Le terme *gender*, en anglais, désigne l'ensemble spécifique de caractéristiques culturelles qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes et les rapports entre eux. Ce terme ne renvoie donc pas simplement aux femmes et aux hommes, mais aux rapports entre eux et à la façon dont ces rapports sont socialement établis. Parce qu'il s'agit d'un terme relationnel, *gender* doit inclure les femmes et les hommes. Comme les concepts de classe, de race et d'ethnie, le terme *gender* est un outil analytique qui sert à comprendre les processus sociaux. Pour en savoir plus, voir Condition féminine Canada, 1998.

2 Avant 1997, l'emploi à temps partiel s'entendait d'une semaine de travail de moins de 30 heures pour tous les emplois occupés. Depuis 1997, il a trait aux heures effectuées par une personne dans son emploi principal.

3 À partir de l'ESG de 1989, Krahn a pu mesurer le travail effectué une partie de l'année, défini comme un emploi principal qui dure généralement neuf mois ou

moins par année. L'ESG de 1994 ne comprenait pas de question de ce genre. Toutefois, la plupart des employés dont l'emploi dure moins de neuf mois par année, tels que les travailleurs saisonniers, sont inclus dans la définition d'employés temporaires. Une personne qui travaille généralement moins de neuf mois par an de façon autonome serait exclue de la catégorie d'emploi temporaire.

4 Comme pour la mesure canadienne de la permanence de l'emploi, cette définition exclut les travailleurs autonomes.

5 Même si l'on dispose de données sur la durée d'emploi au Canada, aucun renseignement n'est recueilli sur la durée prévue, outre l'indicateur général de travail permanent ou temporaire.

6 Il est impossible de produire des estimations pour le Canada dans le cas de cette dernière mesure, étant donné que les enquêtes de Statistique Canada ne comportent pas de questions sur la permanence de l'emploi à l'intention des travailleurs autonomes.

7 En 1999, une question sur la permanence de l'emploi a été ajoutée dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ce qui en fait une éventuelle source de données sur les quatre situations d'emploi au sein de la définition générale du travail atypique.

8 Les estimations de l'ESG de 1989 et de 1994 du travail à temps partiel ont été révisées pour qu'elles correspondent aux nouvelles définitions de l'ÉPA.

9 Les différences indiquées sont significatives au niveau de 0,05. Des écarts-types peuvent être obtenus auprès des auteurs.

10 La plupart des travailleurs temporaires au Canada ont une ancienneté d'emploi d'un an ou moins et appartiennent donc à la définition plus restrictive du travail non conventionnel de Polivka. Voir aussi Grenon et Chun (1997).

11 Statistique Canada définit l'emploi à temps partiel comme comportant moins de 30 heures par semaine. L'accès aux avantages sociaux et aux autres avantages payés par l'employeur ne correspond pas nécessairement à ce seuil.

12 Une typologie de catégories mutuellement exclusives a trait aux caractéristiques de l'emploi principal ou du seul emploi d'une personne. Le cumul d'emplois se rapporte aux caractéristiques de la situation d'emploi d'une personne.

13 La proportion des employés jeunes occupant un emploi temporaire a doublé entre 1989 et 2001. Toutefois, les estimations pour 1989 comportent une variabilité d'échantillonnage élevée et devraient être utilisées avec circonspection.

■ Documents consultés

ARAI, A. B. « Self-employment as a response to the double day for women and men in Canada », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, mai 2000, vol. 37, n° 2, p. 125-142.

BROAD, D. *Hollow work, hollow society? Globalization and the casual labour problem in Canada*. Fernwood, Halifax, 2000.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE. *L'avenir du travail : l'emploi atypique dans la fonction publique du Canada*, Direction générale des politiques, de la recherche et des communications, Ottawa, 1999.

CONDITION FÉMININE CANADA. *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques*, édition révisée, publication n°96-L-001, Ottawa, 1998.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA (CEC). *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation*, Ottawa, 1990.

CRANFORD, C. « Gender and citizenship in the restructuring of janitorial work in Los Angeles », *Gender Issues*, 1998, vol. 16, n° 4, p. 25-51.

DAS GUPTA, T. *Racism and paid work*, Garamond Press, Toronto, 1996.

FUDGE, J. *Precarious work and families*, document de travail n° 15, Centre for Research on Work and Society, York University, Toronto, 1997.

FUDGE, J., E. TUCKER et L. VOSKO. *Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs*, rapport établi pour la Commission du droit du Canada, Ottawa, 2002.

GALARNEAU, D. « Le travail de 9 à 5 », *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 1994, vol. 6, n° 2, p. 40-47.

GRENON, L. et B. CHUN. « L'emploi rémunéré non permanent », *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, automne 1997, vol. 9, n° 3, p. 22-33.

HUGHES, K. *Gender and self-employment in Canada: Assessing trends and policy implications*, étude no W/04, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, 1999.

KRAHN, H. « Les régimes de travail 'non standard' », *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1991, p. 41-52.

---. « Accroissement des régimes de travail atypiques », *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1995, vol. 7, n° 4, p. 39-47.

LUXTON, M. et J. CORMAN. *Getting by in hard times: Gendered labour at home and on the job*, University of Toronto Press, Toronto, 2001.

MORISSETTE, R. « Diminution de la rémunération des jeunes hommes », *Tendances sociales canadiennes*, 11-008-XPF au catalogue de Statistique Canada, automne 1997, n° 46, p. 9-13.

POLIVKA, A. E. « Contingent and alternative work arrangements, defined », *Monthly Labor Review*, octobre 1996, vol. 119, n° 10, p. 3-9.

POLIVKA, A. E. et T. NARDONE. « On the definition of 'contingent work' », *Monthly Labor Review*, décembre 1989, vol. 112, n° 12, p. 9-16.

RODGERS, G. « Precarious employment in Western Europe: The state of the debate », dans *Precarious jobs in labour market regulation: The growth of atypical employment in Western Europe*, Institut international d'études sociales, Genève, 1989.

SHELLENBERG, G. et C. Clarke. *Temporary employment in Canada: Profiles, patterns and policy considerations*, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1996.

SIROONIAN, J. *Les conditions de travail*, rapport analytique, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, 71-535 au catalogue de Statistique Canada, n° 6, Ottawa, 1993.

STATISTIQUE CANADA. *Les femmes au Canada : une mise à jour du chapitre sur le travail*, 89F0133XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2002.

---. *Les gains des Canadiens : gagner sa vie dans la nouvelle économie*, Recensement de 2001, Série « analyses », n° 13, 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

SUNTER, D. « Le travail par postes », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, printemps 1993, vol. 5, n° 1, p. 17-26.

TABI, M et S. LANGLOIS. « Qualité des emplois additionnels de 2002 », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 2, édition en ligne de février 2003.

VOSKO, L. F. « Legitimizing the triangular employment relationship: Emerging international labour standards from a comparative perspective », *Comparative Labor Law and Policy Journal*, automne 1997, n° 19, p. 43-77.

---. *Temporary work: The gendered rise of a precarious employment relationship*, University of Toronto Press, Toronto, 2000.

---. *Rethinking feminization: Gendered precariousness in the Canadian labour market and the crisis in social reproduction*, Roberts Centre for Canadian Studies, York University, 2002.

---. « Gender differentiation and the standard/non-standard employment distinction in Canada, 1945 to the present », dans *Social Differentiation in Canada: Patterns and processes (sous la dir. de Danielle Juteau)*, p. 25-80, University of Toronto Press, Toronto, 2003.

Parlant de stabilité d'emploi...

L'approche présentée dans *Le travail précaire : une nouvelle typologie de l'emploi* pour la mesure de la stabilité ou de la précarité de l'emploi peut être qualifiée de structurelle. On définit un certain nombre de catégories qui semblent liées à des caractéristiques d'emplois moins stables, puis on explore les tendances au sein de ces catégories.

Toutefois, les caractéristiques d'un emploi peuvent changer au fil du temps. Les emplois temporaires peuvent servir d'outils de sélection pour trouver des employés permanents qualifiés. Les emplois à temps partiel peuvent se transformer en emplois à temps plein. Les entrepreneurs autonomes peuvent devenir des employés de leurs clients. Ainsi, une mesure de rechange qui ne porte que sur la durée actuelle (ancienneté) des emplois peut jeter un éclairage différent sur la stabilité d'emploi.

L'ancienneté, toutefois, est fortement sujette aux variations cycliques et démographiques, étant donné que les emplois nouvellement créés et les nouveaux venus sur le marché du travail ont toujours des répercussions sur le nombre d'emplois à court terme. Mais les données transversales successives sur l'ancienneté, telles qu'elles proviennent de l'Enquête sur la population active, permettent de calculer la probabilité que des emplois de diverses durées se poursuivent pendant une autre période (un mois ou un an, par exemple). Les taux de maintien en poste qui en résultent permettent de contrôler la variation cyclique et démographique inhérente à la distribution de l'ancienneté.

Un examen des taux de maintien en poste de 1977 à 2001 montre peu de variations dans la stabilité d'emploi entre le début et la fin de la période. Toutefois, un examen plus poussé des données fait ressortir deux périodes. La période de 1977 à 1993 a été caractérisée par une baisse de la stabilité d'emploi, particulièrement pour les emplois dont la durée initiale était inférieure à un an. La deuxième période, soit de 1993 à 2001, a vu cette tendance s'inverser, de sorte qu'à la fin, quelle que soit leur durée, les emplois étaient aussi stables qu'à la fin des années 1970. En général, il n'y a pas eu de tendance à long terme vers une baisse de la stabilité d'emploi selon l'âge, le sexe ou le niveau de scolarité.

Pour en savoir plus, voir Andrew Heisz, *L'évolution de la stabilité d'emploi au Canada : tendances et comparaisons avec les résultats américains*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, document de recherche n° F0019MIF162, 2002.